



Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

15^e Conférence de la
Commission régionale de l'OIE
pour l'Afrique
Maputo (Mozambique), 18-21 février
2003

RAPPORT FINAL



Office international des épizooties

SOMMAIRE

	Page	§
Liste de abréviations	iii	
Introduction	1	1-2
Mardi 18 février 2003		
Séance inaugurale	1	3-17
Élection du bureau de la Conférence	3	18
Adoption des projets d'ordre du jour et de programme	3	19
Désignation des Présidents et Rapporteurs	3	20
Situation zoonitaire dans la région	3	21-66
Discussion	8	67-100
Thème I : L'importance de l'identification et du contrôle des mouvements de bétail pour la prophylaxie des maladies animales et la facilitation des échanges	12	101-106
Discussion	13	107-120
« 1986-2006 : de PARC à PACE Vingt ans de continuité dans l'action et (r)évolution conceptuelle »	14	121-127
Discussion	15	128-129
Mercredi 19 février 2003		
Thème II : Le rôle du contrôle des maladies animales dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire en Afrique	15	130-136
Discussion	16	137-152
La santé animale en appui aux objectifs du NEPAD	18	153-157
Discussion	19	158-159
Le rôle des vétérinaires du secteur privé et du personnel para professionnel dans la fourniture de services en santé animale	19	160-162
Présentation des organisations ou institutions internationales et bilatérales	21	163-177
Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique	24	178-182
Discussion	25	183-185
Adoption des Recommandations des séminaires d'Addis Abéba et de Tunis	25	186
Présentation des projets de Recommandations n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4	25	187-188

	Page	§
Jeudi 20 février 2003		
Visite professionnelle	25	189
Vendredi 21 février 2003		
Date et lieu de la 16 ^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique	26	190
Adoption du Rapport final et des Recommandations	26	191
Séance de clôture	26	192-195
Motion de remerciements	27	
Liste des participants	28	

Liste des abréviations

AIEA	:	Agence internationale de l'énergie atomique
BAD	:	Banque africaine du développement
CEMAC	:	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CIRAD-EMVT	:	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement - Département d'élevage et de médecine vétérinaire
COMESA	:	<i>Common Market for Eastern and Southern Africa</i>
ECOWAS	:	<i>Economic Community of West African States</i> Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
ESB	:	Encéphalopathie spongiforme bovine
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FVR	:	Fièvre de la Vallée du Rift
MAEP	:	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
OIE	:	Office international des épizooties
OMS	:	Organisation mondiale de la santé
OMC	:	Organisation mondiale du commerce
ONGI	:	Organisation non-gouvernementale internationale
PACE	:	Programme panafricain pour le contrôle des épizooties
PARC	:	<i>Panafricain Rinderpest Campaign</i> Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine
PPA	:	Peste porcine africaine
PPCB	:	Péripleurmonie contagieuse bovine
PPR	:	Peste des petits ruminants
SADC	:	<i>Southern African Development Community</i> Communauté du développement de l'Afrique australe
SPS	:	Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce
UA/IBAR	:	Union africaine/Bureau interafricain des ressources animales

Introduction

1. La 15^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique s'est tenue à Maputo à l'invitation du Gouvernement de la République du Mozambique, du 18 au 21 février 2003.
2. Quatre-vingt sept participants de 24 Pays Membres et 9 organisations internationales ou régionales étaient présents. Étaient également présents, en tant que conférenciers des thèmes I et II, respectivement le Docteur John Edwards, responsable de l'Unité régionale de coordination de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est (SEA/FMD), Bangkok, Thaïlande, et le Docteur François Le Gall, expert en élevage senior au Département du développement rural de la Banque mondiale, Washington DC, États-Unis d'Amérique.

Mardi 18 février 2003

Séance inaugurale

3. Le Docteur Fernando Songane, Directeur national de l'élevage au Ministère de l'agriculture et du développement rural, souhaite la bienvenue aux participants. Il souligne que la présence des représentants d'une majorité de pays africains et d'organisations tant régionales qu'internationales démontre clairement leur intérêt à être informé sur le développement en Afrique dans ce secteur vital qu'est la santé animale.
4. Le Docteur Songane insiste sur la place prépondérante qu'occupe l'élevage et les répercussions qui en découlent au niveau de l'amélioration de la qualité de la vie et de la réduction de la pauvreté, thèmes qui seront discutés pendant la Conférence. Il se réfère à l'OIE ainsi qu'à des organisations comme l'UA-IBAR, la FAO, l'OMS et l'IAEA et d'autres, y compris les partenaires de coopération, qui financent ces efforts, notamment l'amélioration de la qualité des Services vétérinaires des pays africains en vue de les rendre aptes à affronter les marchés internationaux.
5. En conclusion, le Docteur Songane souhaite aux participants de fructueux débats qui prendront en compte les préoccupations des citoyens africains. Il passe ensuite la parole à la Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.
6. La Docteure Emily Mogajane, Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, au nom de tous les Délégués, remercie le Gouvernement mozambicain pour sa chaleureuse invitation à tenir cette 15^e conférence à Maputo. Elle exprime son plaisir de voir que de nombreux représentants des différents pays africains sont présents.
7. La Présidente rappelle que l'Afrique doit relever le défi de la réduction de la pauvreté, du développement rural et de la sécurité alimentaire. L'agriculture est à la base de la sécurité alimentaire qui comprend la production alimentaire et la stabilité de la disponibilité des denrées. En dépit de l'importance de l'élevage et de sa contribution à l'économie et au bien-être des populations, la productivité des animaux reste faible. Une des contraintes les plus importantes est constituée par les maladies animales ; une grande majorité des maladies animales d'importance économique existe en Afrique. De plus, les budgets des Services vétérinaires diminuent régulièrement d'où la diminution possible de la participation aux activités de l'OIE d'années en années.
8. En conclusion, la Présidente souligne la nécessité d'une large circulation de l'information pour assurer avec succès le contrôle des maladies en Afrique. Plus de soutien est nécessaire vis-à-vis des Services vétérinaires officiels, ce qui permettrait d'assurer la sécurité alimentaire et d'ouvrir les marchés tout en améliorant les conditions économiques des pays africains. La Docteure Mogajane leur souhaite la bienvenue et une bonne conférence.

9. Dans son allocution, le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, a remercié chaleureusement le Gouvernement mozambicain pour la qualité de son accueil, avec une mention particulière pour le Docteur Songane et pour le Délégué du Mozambique auprès de l'OIE.
10. Il apporte des précisions relatives aux principaux points du programme de la Conférence. Il souligne l'importance du contrôle du mouvement d'animaux ainsi que le lien entre la réduction de la pauvreté et les programmes de prévention des maladies animales. Il affirme que les Services vétérinaires étant maintenant considérés comme des Biens Publics par les principaux bailleurs de fonds et que le moment était venu de réparer les dégâts causés par les ajustements structurels aux Services Vétérinaires. Il propose à la Conférence de soutenir les projets présentés par l'Union africaine dans le même sens. Il évoque le nouveau rôle de la Représentation régionale pour l'Afrique ainsi que ses projets d'antennes sous régionales ainsi qu'un projet d'Accord officiel OIE/SADC actuellement en discussion. Il évoque les Recommandations adoptées lors des Séminaires d'Addis Abeba et Tunis (Congrès Mondial Vétérinaire) et leur distribution au cours de la Conférence.
11. Enfin il remercie l'Union africaine et l'Union européenne pour l'appui qu'ils apportent à la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique et au Bureau central.
12. Son Excellence, João Carrilho, Vice-Ministre de l'agriculture et du développement rural, souhaite la bienvenue aux participants à la 15^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, soulignant l'honneur qu'il a été fait à son pays de pouvoir accueillir pour la première fois cet événement. Il aborde ensuite les principaux thèmes qui seront débattus :
 - Définition d'une stratégie commune pour le contrôle des mouvements du bétail afin d'améliorer le contrôle des maladies animales,
 - Réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne grâce à la prévention,
 - Examen de la situation zoonositaire des Pays Membres de la région au cours de l'année 2002.
13. Le Vice-Ministre fait également référence aux conséquences de la guerre qui a affecté le Mozambique pendant 16 ans ; réduction du cheptel bovin qui est passé de 1 400 000 têtes à 300 000. D'autres espèces ont également été sévèrement affectées mais grâce aux efforts du Gouvernement soutenus par les partenaires économiques, la situation de l'élevage montre des signes d'amélioration.
14. Son Excellence fait ensuite référence aux calamités naturelles et notamment les inondations de 2000 qui ont eu pour conséquence la destruction des infrastructures de l'élevage principalement dans le sud du pays ; ceci était à l'origine des foyers des maladies de la liste A et B. Il est à noter la création du Directoire national qui donnera plus de poids aux actions à venir en faveur du contrôle des maladies animales.
15. Son Excellence souligne également la nécessité d'une collaboration avec les pays voisins ainsi qu'avec les pays autres dans le but de mettre en place des mesures contre la pénurie nutritionnelle.
16. Enfin le Vice-Ministre exprime sa confiance dans les débats et les recommandations qui en découleront et déclare la Conférence ouverte.
17. Les textes des différentes allocutions sont remis aux participants.

Élection du bureau de la Conférence

18. Les participants élisent le bureau suivant pour la Conférence :

Président :	Docteur Fernando Songane (Mozambique)
Vice-Président :	Docteur Hamadou Saïdou (Cameroun)
Rapporteur général :	Docteur Ahmed Mustafa Hassan (Soudan)

Adoption des projets d'ordre du jour et de programme

19. L'ordre du jour et le programme de la Conférence sont adoptés.

Désignation des Présidents et Rapporteurs

20. Les Présidents et Rapporteurs suivants sont désignés pour les différents thèmes :

Thème I :	Docteur Cheikh Fall (Sénégal), Président Docteur Harryduth Bissessur (Maurice), Rapporteur
Thème II :	Docteur Abderrahman El Abrak (Maroc), Président Docteur Filipe Vissesse (Angola), Rapporteur
Situation zoosanitaire :	Docteur Micus Chimbombi (Botswana), Président Docteur William K. Toroitich Chong (Kenya), Rapporteur
UA/IBAR :	Docteur Soumana Diallo (Mali) Président Docteur Zacharie Compaore (Burkina Faso), Rapporteur

Situation zoosanitaire dans la région

21. Le Docteur Micus Chimbombi, Président de la session, invite les Délégués des Pays Membres à présenter l'évolution de la situation zoosanitaire dans leurs pays depuis le 1^{er} janvier 2002 et notamment depuis la 70^e Session générale du Comité international de l'OIE.
22. La situation zoosanitaire dans la région, résumée d'après les rapports écrits ou verbaux présentés lors de la Conférence, ainsi que les points ou commentaires les plus importants qui complètent ceux examinés lors de la dernière Session générale de l'OIE, sont rapportés ci-après.

Maladies de la liste A

Fièvre aphteuse

23. Au **Botswana**, deux foyers de fièvre aphteuse de sérotype SAT 2 ont été rapportés en février 2002, dans le district de Francistown. Ce furent les premiers foyers depuis septembre 1980. Après une période d'accalmie de 9 mois, une forte suspicion de fièvre aphteuse, probablement due au sérotype SAT 1, a été notifiée en janvier 2003 (la date présumée de l'infection primaire étant le 23 décembre 2002), dans la zone d'intervention sanitaire de Matsiloje, proche du Zimbabwe. A cette date, deux foyers suspectés ont concerné des bovins dans Matopi crush et Tsiteng crush et un foyer un grand Koudou dans un endroit connu sous le nom de ferme Stauss.

Suite à ces foyers et à la vaccination contre cette maladie dans la zone reconnue "indemne de fièvre aphteuse sans vaccination", le statut du Botswana de pays ayant une "zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée" a été suspendu à partir du 20 janvier 2003.

24. Au **Zimbabwe**, un total de 18 foyers de fièvre aphteuse dus au sérotype SAT 2 avaient été diagnostiqués entre août et octobre 2001 dans les provinces du Matabeleland Nord, du Matabeleland Sud et de Masvingo. Après une période d'accalmie de quelques mois, la maladie est réapparue en 2002 et 9 foyers dus au virus SAT 2 ont été notifiés entre mars et octobre dans les provinces de Midlands, de Manicaland et de Masvingo.
25. Au **Mozambique**, 5 foyers de fièvre aphteuse de sérotype SAT 1 ont été notifiés entre novembre et décembre 2002 dans les provinces de Maputo et Gaza. Dans ce pays, le dernier foyer précédemment signalé à l'OIE remonte à 1985.
26. En **Ouganda**, 17 foyers ont été rapportés en 2002. Les résultats de surveillance de la maladie ont montré que les virus de sérotype SAT 1, SAT 2, O et A étaient en circulation. Les résultats préliminaires sur des échantillons collectés ont permis d'identifier une souche propre à l'Ouganda qui ne se trouve pas dans d'autres pays de la région. L'Ouganda compte effectuer une étude visant à mieux connaître l'épidémiologie de ces souches, à les caractériser en vue de produire un vaccin qui leur soit spécifique (pour plus d'informations, consulter le rapport de l'Ouganda).
27. Au **Kenya**, 45 foyers impliquant des bovins ont été notifiés dans divers districts du pays. Le sérotype O était le plus répandu avec 26 foyers, suivi des sérotypes SAT 2 et SAT 1 avec respectivement 10 et 9 foyers (pour plus d'informations, consulter le rapport du Kenya).
28. La **République démocratique du Congo** a signalé dans son rapport la présence de fièvre aphteuse chez des bovins et des petits ruminants dans le territoire de la Province de Bandundu. La maladie ne bénéficie pas de programmes de surveillance.
29. En 2002, les pays suivants ont signalé la présence de la fièvre aphteuse : **Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Rép. Centrafricaine, République démocratique du Congo, Erythrée, Ethiopie, Ghana, Kenya, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe**.
30. En 2002, les pays suivants ont rapporté l'absence de foyers de fièvre aphteuse : **Afrique du Sud, Algérie, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Guinée, Lesotho, Maroc, Maurice, Namibie, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan, Swaziland et Tunisie**.

Peste bovine

31. Une suspicion de peste bovine chez des bovins a eu lieu dans le district de Laikipia au **Kenya** en octobre 2002. Les analyses de laboratoire effectuées au *National Veterinary Research Centre* (Muguga) et à l'*Institute for Animal Health* (Pirbright, Royaume Uni) ont infirmé le diagnostic clinique (voir rapport du Kenya pour plus de détails).
32. En 2002, les Délégués de l'**Ouganda** et du **Tchad** ont auto-déclaré leurs pays provisoirement indemnes de peste bovine.
33. Le Délégué du **Soudan** a déclaré, en mars 2002, l'élargissement de la zone de son pays provisoirement indemne de peste bovine.
34. Le Comité international se prononcera en mai 2003 sur plusieurs dossiers présentés par des Pays Membres.

35. Les membres de la SADC qui n'ont pas encore soumis les dossier pour être reconnus libres de peste bovine, doivent le faire (**Mozambique** et **Seychelles**).

Peste des petits ruminants

36. En 2002, la peste des petits ruminants a été rapportée au **Bénin**, en **République Centrafricaine**, en **Érythrée**, en **Éthiopie**, au **Gabon**, au **Ghana**, en **Guinée**, au **Mali**, en **Mauritanie**, au **Niger**, au **Nigeria**, au **Sénégal**, au **Tchad** et au **Togo**.
37. Les pays qui ont déclaré l'absence de foyers de peste des petits ruminants à l'OIE sont : l'**Afrique du Sud**, l'**Algérie**, le **Botswana**, le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, l'**Egypte**, le **Kenya**, le **Lesotho**, le **Malawi**, **Maurice**, le **Maroc**, le **Mozambique**, l'**Ouganda**, la **Namibie**, **Sao Tomé-et-Principe**, la **Somalie**, le **Soudan**, la **Tanzanie**, la **Tunisie** et la **Zambie**.

Péripneumonie contagieuse bovine

38. Les pays suivants ont déclaré des foyers de péripneumonie contagieuse bovine : **Angola**, **Bénin**, **Burkina Faso**, **Côte-d'Ivoire**, **Ethiopie**, **Ghana**, **Guinée**, **Kenya**, **Mali**, **Mauritanie**, **Namibie**, **Niger**, **Nigeria**, **Ouganda**, **Tanzanie**, **Tchad**, **Togo** et **Zambie**.
39. Les pays suivants ont déclaré l'absence de foyers de PPCB : **Afrique du Sud**, **Algérie**, **Botswana**, **République Centrafricaine**, **Egypte**, **Erythrée**, **Gabon**, **Lesotho**, **Malawi**, **Maroc**, **Maurice**, **Mozambique**, **Sénégal**, **Tunisie** et **Zimbabwe**.

Dermatose nodulaire contagieuse

40. La dermatose nodulaire contagieuse a concerné de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne au cours de l'année 2002.
41. Les pays suivants ont signalé des foyers de cette maladie à l'OIE : **Afrique du Sud**, **Angola**, **Botswana**, **Burkina Faso**, **Erythrée**, **Ethiopie**, **Kenya**, **Lesotho**, **Madagascar**, **Malawi**, **Mali**, **Mozambique**, **Namibie**, **Nigeria**, **Ouganda**, **Sénégal**, **Swaziland**, **Tanzanie**, **Zambie** et **Zimbabwe**.
42. L'**Algérie**, la **Côte d'Ivoire**, l'**Egypte**, le **Gabon**, la **Guinée**, le **Maroc**, le **Maurice**, le **Niger**, le **Soudan** et la **Tunisie** ont signalé l'absence de cette maladie en 2002.

Fièvre catarrhale du mouton

43. En **Tunisie**, quatre foyers de fièvre catarrhale du mouton dus au sérotype 2 ont été signalés au centre du pays sur des ovins non vaccinés. La maladie a été constatée le 15 décembre 2002 et confirmée en janvier 2003. C'est la première constatation de la maladie depuis septembre 2000. Une campagne nationale de vaccination a démarré et s'étalera jusqu'au mois d'avril 2003 à l'aide d'un vaccin atténué monovalent (type 2).
44. L'**Algérie** n'a pas notifié de foyers depuis 2000 et la campagne de désinsectisation annuelle contre le vecteur de cette pathologie continue depuis 2000.
45. Les autres pays qui ont déclaré la présence de la fièvre catarrhale du mouton sont : l'**Afrique du Sud**, le **Lesotho** et la **Namibie**.

Clavelée et variole caprine

46. En décembre 2001, le **Maroc** a notifié la réapparition de la clavelée sur son territoire, maladie absente depuis avril 1997. En 2002, 51 nouveaux foyers avec 178 cas ont été déclarés dans de nombreuses provinces du pays. La vaccination généralisée du cheptel ovin en âge de vaccination a été reprise dans l'ensemble des provinces du Royaume et la couverture vaccinale est de 86%.
47. En **Algérie**, la maladie continue à sévir dans certaines régions du pays. En 2002, 39 foyers et 382 cas ont été déclarés. La campagne de vaccination lancée entre mars et juin 2002 a permis d'avoir une couverture vaccinale de 42%. En **Tunisie**, 87 foyers ont été déclarés à l'OIE entre janvier et octobre 2002.
48. En plus du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, les pays suivants ont fait état de la présence de la clavelée et de la variole caprine en 2002. Il s'agit du **Burkina Faso**, de l'**Erythrée**, de l'**Ethiopie**, du **Mali**, du **Niger**, de l'**Ouganda** et du **Sénégal**.

Peste équine

49. En 2002, l'**Afrique du Sud**, le **Botswana**, le **Burkina Faso**, l'**Ethiopie** et le **Sénégal** ont déclaré la présence de cette maladie.

Peste porcine africaine

50. En octobre 2002, des foyers de peste porcine africaine (PPA) se sont déclarés au **Ghana** dans le district de Zabzugu-Tatale, dans la région du Nord, dans des villes et des villages très proches de la frontière avec le Togo. Les derniers foyers déclarés de PPA dans ce pays remontent à février 2000.
51. Des foyers ont aussi été notifiés par le **Togo** et le **Bénin**.
52. Les autres pays qui ont notifié la présence de la PPA sont l'**Angola**, la **République démocratique du Congo**, **Madagascar**, le **Malawi**, le **Mozambique**, le **Nigeria**, l'**Ouganda**, le **Sénégal**, la **Tanzanie** et la **Zambie**.
53. La **Côte d'Ivoire** n'a notifié aucun foyer de cette maladie en 2002.

Peste porcine classique

54. **Madagascar** a signalé la présence de nombreux foyers en 2002.
55. Pour **Maurice**, les informations disponibles à l'OIE sont pour les premiers sept mois de l'année et n'indiquent aucune présence de cette maladie.

Maladie de Newcastle

56. L'**Algérie** a déclaré l'émergence de la maladie de Newcastle dans quatre Wilayates du centre du pays en août 2002, sachant que le dernier foyer de cette maladie précédemment signalé à l'OIE remonte à novembre 1997. Les mesures sanitaires entreprises ont permis de maîtriser la situation.
57. De nombreux autres pays ont signalé la présence de la maladie de Newcastle. Ce sont : L'**Afrique du Sud**, l'**Angola**, le **Bénin**, la **République Centrafricaine**, la **République démocratique du Congo**, l'**Erythrée**, l'**Ethiopie**, le **Ghana**, la **Guinée**, le **Kenya**, le **Lesotho**, **Madagascar**, le **Malawi**, le **Mozambique**, le **Nigeria**, l'**Ouganda**, le **Sénégal**, le **Soudan**, la **Tanzanie**, le **Togo**, la **Zambie** et le **Zimbabwe**.

58. La **Namibie** a déclaré avoir diagnostiqué sérologiquement (sans signes cliniques) la maladie de Newcastle chez des autruches à l'occasion d'examens de routine dans le cadre de l'épidémiologie dans les élevages pour l'export, en affirmant qu'aucun signe clinique de la maladie n'a été décelé ni chez les oiseaux reproducteurs ni chez les oiseaux élevés pour la viande.

Fièvre de la Vallée du Rift

59. La fièvre de la Vallée du Rift (FVR) a fait sa réapparition dans certains pays d'Afrique de l'Ouest (dernier épisode en 1999). La maladie a été constatée en **Mauritanie** et au **Sénégal** pour la première fois au début du mois de novembre 2002.
60. En **Mauritanie**, trois foyers ont été notifiés chez des petits ruminants dans les régions de Brakna et de Gorgol.
61. Au **Sénégal**, la maladie a aussi été constatée sur des ovins et des caprins dans les Départements de Podor et de Matam, au nord est du Pays. Des informations officielles de l'OMS ont fait état de la confirmation de la FVR en **Gambie** où des flambées d'avortements ont été notifiées en novembre 2002 chez des ovins.
62. Le **Tchad** a informé l'OIE des résultats d'une étude récente sur la situation de cette maladie chez les animaux. Les résultats de suivi d'un troupeau ovin sentinelle dans la région de N'Djaména et des recherches sérologiques réalisées sur diverses espèces de ruminants suite à des prélèvements sanguins réalisés dans les abattoirs de N'Djaména et d'Abéché ont permis de démontrer une circulation récente du virus chez les espèces animales étudiées, mais aucun cas clinique de la maladie n'a été signalé dans les élevages des espèces sensibles au virus.

Maladies de la Liste B

63. Bien que les maladies de la liste B ne fassent l'objet de déclaration qu'à travers le questionnaire annuel (sauf situation exceptionnelle), plusieurs pays nous ont fait parvenir des informations à travers leur rapport établi pour la conférence.

Rage

64. Les pays suivants ont rapporté dans leurs rapports écrits des foyers de rage en 2002 : **Algérie, République démocratique du Congo, Lesotho, Kenya, Maroc, Namibie, Soudan et Tchad.**

Encéphalopathie spongiforme bovine

65. Le **Maroc** n'a jamais fait l'objet d'une déclaration d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Dans le cadre de la poursuite de l'épidémiologie de la maladie au niveau national, un total de 130 prélèvements de bovins ayant manifesté des symptômes nerveux ont fait l'objet d'une recherche de l'ESB ainsi que 80 prélèvements de cerveaux de bovins prélevés de façon aléatoire au niveau de certains grands abattoirs. A ce jour, aucune lésion spécifique attribuable à l'ESB n'a été mise en évidence par les analyses de laboratoire.
66. La **Namibie** a signalé avoir augmenté la surveillance de l'ESB en augmentant l'échantillonnage des populations d'animaux à risque, ceci en plus de la surveillance passive. Les mesures visant à réduire le risque d'introduction de l'agent de l'ESB ont été renforcées et aucune découverte d'encéphalopathie spongiforme transmissible (y compris l'ESB et la tremblante) n'a été signalée.

Discussion

67. Les pays présents confirment leurs rapports concernant la situation zoonositaire de leur pays tout en signalant des points spécifiques concernant les Services vétérinaires et la législation s'y référant.
68. Le Délégué de l'**Angola** signale que son pays suit les lignes directrices de l'OIE et qu'ils réorganisent actuellement leurs Services vétérinaires qui sont maintenant opérationnels dans tout le pays.
69. Le Délégué du **Bénin** signale le nouveau décret créant le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) et l'arrêté d'application de la Direction de l'élevage qui donne une plus grande responsabilisation à cette Direction dans le domaine du développement des productions animales et du renforcement des actions de santé animale.
70. Le Délégué du **Botswana** annonce, entre autres, le contrôle des cas de rage qui sévit sur le bétail ; aucun cas humain n'a été détecté. Il souligne le besoin urgent de trouver des solutions au niveau régional au regard de la fièvre aphteuse.
71. Le Délégué du **Burkina Faso** indique la situation actuelle concernant plusieurs maladies et souligne la contribution socio-économique des productions animales dans son pays.
72. Le Délégué du **Cameroun** mentionne plus particulièrement les réformes institutionnelles qui s'opèrent dans son pays et qui sont liées aux stratégies du contrôle des maladies. Concernant la fièvre aphteuse, il souligne la collaboration existant avec les pays voisins ; il en résulte une amélioration de la surveillance des maladies. La privatisation des Services vétérinaires est à nouveau d'actualité.
73. Le Délégué de la **République démocratique du Congo** mentionne que la restructuration des Services vétérinaires, commencée en 1996, se poursuit ; la législation héritée du passé est obsolète. L'initiation d'un réseau de surveillance épidémiologique des maladies animales est une priorité, mais à cause de la guerre, plusieurs parties du territoire ne peuvent être contrôlées.
74. Le Délégué de l'**Erythrée** informe les participants de la nouvelle stratégie pour le contrôle des maladies mise en place dans son pays, notamment par le biais d'une politique de vaccination obligatoire menée depuis 1998. La nouvelle législation doit être traduite dans les différentes langues locales avant sa mise en place.
75. Le Délégué du **Lesotho** signale que les études concernant l'amélioration des Services vétérinaires, entrent dans leur phase finale liée à la création d'un Directorate qui facilitera les prises de décision au sein du ministère de l'agriculture grâce à une chaîne de commande plus directe.
76. Le Délégué du **Kenya** relate les événements en cours :
 - l'évaluation des politiques des législations et des stratégies pour la mise en valeur des Services vétérinaires en relation avec les partenaires est en bonne voie,
 - le renforcement de l'implication des communautés et des éleveurs dans la fourniture des services,
 - la promotion d'un service public en partenariat pour la fourniture des services,
 - le renforcement de la capacité du département pour fournir une surveillance efficace et une coordination globale.

77. La Représentante de **Madagascar** indique que l'extension du réseau de surveillance des maladies animales devrait être accélérée. Elle signale que le cheptel porcin dans les zones nouvellement infectées est touché par un taux de morbidité d'environ 80% au regard de la peste porcine africaine et ajoute que la situation politique précédente a eu un sérieux impact sur la propagation de la maladie.
78. Le Délégué du **Mali** complète son rapport sur la situation zoonositaire envoyé à l'OIE le 21 janvier pour la Conférence tout en soulignant le succès du réseau national de surveillance. Il se réfère également à l'importance de la PPCB dans la région. Il mentionne l'accord passé avec la FAO et les résultats du récent atelier de l'AU-IBAR pour le développement de stratégies communes dans la région.
79. Le Représentant de **Maurice** déclare que les programmes de vaccination contre la dermatose nodulaire contagieuse et la peste porcine classique se poursuivent. Il y a eu des changements importants dans les conditions d'importation de bétail provenant de l'Afrique du Sud pour permettre la reprise des échanges interrompus suite à un foyer de fièvre aphteuse dans le pays. La surveillance sanitaire a été renforcée aux points frontaliers pour empêcher l'importation/introduction des animaux par des voyageurs. La surveillance sanitaire s'effectue aussi dans les abattoirs pour protéger la santé publique face aux risques des maladies transmises par les aliments.
80. Le Représentant du **Maroc** fait référence aux nouveaux foyers de clavelée et aux mesures médicales et sanitaires mises en place. Au regard de la fièvre aphteuse, il n'y pas eu de nouveaux foyers depuis 1999 et un réseau de surveillance de la maladie sur l'ensemble du territoire a été développé. Des études sont en cours pour évaluer la possibilité d'arrêter la vaccination. Par ailleurs, une nouvelle stratégie de contrôle de la rage a été élaborée ; son lancement a débuté en décembre 2002 sur des zones pilotes comme première étape. Aussi, de nouveaux programmes de lutte contre la tuberculose et la brucellose seront lancés en mars 2003 dans les élevages bovins laitiers comme première phase.
81. Le Représentant du **Mozambique** rappelle qu'une nouvelle politique et qu'un plan stratégique sont en train d'être finalisés pour la prévention et le contrôle des maladies animales. En novembre 2002 la fièvre aphteuse est réapparue après une absence de 17 ans et une campagne de vaccination est en cours.
82. Le Représentant du **Sénégal** mentionne la participation du secteur privé depuis 2002 en ce qui concerne la surveillance des maladies animales ; ceci a été développé avec le soutien du gouvernement français. Il rappelle la présence de foyers de rage et la campagne de vaccination contre la peste des petits ruminants, qui a permis de vacciner 150 000 têtes.
83. La Déléguée de l'**Afrique du Sud** commente la réorganisation des Services Vétérinaires du pays qui a pour but le renforcement des contrôles frontaliers et l'amélioration de la sécurité alimentaire.
84. Le Délégué du **Soudan** informe les participants de la création d'un nouveau ministère des ressources animales et de la pêche ; ceci renforcera fortement le secteur des productions animales. L'élevage est une grande priorité car il contribue considérablement à l'économie du pays, d'où l'important appui par exemple du gouvernement par la mise en place d'unités mobiles de santé animale. Le programme PACE constitue un atout important sous la direction de l'AU-IBAR et le soutien de l'Union européenne. La rage continue à être un facteur d'inquiétudes autant pour les humains que pour les animaux tandis que la peste bovine n'a pas été signalée depuis 1998 ; on ne vaccine plus depuis juin 2002. L'OIE a publié une déclaration préparée par le Soudan sur le statut indemne de la maladie au plan national.
85. Le Délégué de la **Somalie** a souligné la situation problématique résultant de la guerre civile. L'élevage est un facteur économique très important dans le secteur des exportations et il doit donc être pris en considération. Il a également souligné l'importance des projets financés par les ONGI pour soutenir le contrôle des maladies et le développement viable des Services vétérinaires en collaboration avec les associations professionnelles d'éleveurs et les administrations locales.
86. Le Délégué de la **Tanzanie** a souligné le renforcement du secteur des productions animales par

l'établissement de trois importants directorats :

- Services vétérinaires,
- Production animale,
- Recherche et formation en élevage.

87. Le Délégué du Tchad a informé de la réorganisation du Ministère de l'élevage, qui a mis l'accent sur le renforcement de la santé animale par la création de la Direction des services vétérinaires qui porte en son sein trois divisions :

- Division de la santé animale,
- Division de l'hygiène des denrées animales et d'origine animale,
- Division de la pharmacie vétérinaire.

Pour ce qui est de la situation zoonitaire, le rapport de l'OIE est fiable. Toutefois, pour les maladies de la liste A, la PPCB reste une préoccupation. Quelques foyers sont enregistrés dans la zone du Lac Tchad. Une stratégie basée sur la vaccination de masse est mise en place en vue de contrôler et éradiquer cette maladie. Pour les maladies de la liste B, les maladies charbonneuses constituent la préoccupation majeure. D'autre part, la rage est également une préoccupation. Une campagne de vaccination des chiens a été menée en 2002 pour aider à contrôler cette zoonose.

88. Le Délégué de l'**Ouganda** annonce l'adoption par le parlement de mesures concernant la prestation des services vétérinaires et les médicaments vétérinaires, soulignant qu'il s'agit d'un pas important appelé à contribuer largement à l'amélioration des Services vétérinaires en termes de :

- définition, d'orientation et de réglementation du rôle des différents acteurs impliqués dans la prestation de Services vétérinaires, et
- d'utilisation rationnelle des médicaments vétérinaires.

En outre, il précise que des progrès substantiels ont été enregistrés dans le pays en matière de déclaration des maladies et que la Direction générale travaille à l'élaboration d'une stratégie nationale de contrôle des maladies du bétail en vue de la mise en place de zones indemnes de maladies pour soutenir l'exportation de bétail et de produits d'origine animale. Il évoque ensuite l'évolution de la situation concernant diverses maladies depuis le rapport présenté en janvier 2003.

89. Le Délégué de la **Zambie** a signalé la réorganisation des Services vétérinaires (département des Services vétérinaires et du développement de l'élevage). Puis il a indiqué l'importance que prend le secteur privé dans le domaine des Services vétérinaires :

- contrôle de la mouche tsé-tsé,
- surveillance de la trypanosomiase,
- vaccination contre la fièvre aphteuse.

90. Le Délégué du **Zimbabwe** signale :

- l'application de la réforme agraire vis-à-vis de 6 000 grandes fermes commerciales
- le mouvement des populations animales
- les conflits spécifiques relatifs aux problèmes de propriété foncière et la destruction des clôtures qui influent sur les foyers de fièvre aphteuse
- le manque de devises étrangères qui crée des problèmes pour l'achat de vaccins, médicaments et équipements
- la sécheresse a provoqué une réduction de la production de viande de porc et de volaille, ainsi que de la production laitière.

91. Le Délégué du **Mali** demande des informations sur la nouvelle stratégie contre la rage rapportée par le Représentant du **Maroc**.
92. Le Représentant du **Maroc** répond que la rage animale sévit de manière enzootique ; son contrôle fait l'objet actuellement d'une nouvelle stratégie de lutte qui a été récemment élaborée par une commission spéciale. La prophylaxie de la maladie inclut la vaccination de chiens à propriétaire et l'abattage ciblé des chiens errants. Parallèlement, des mesures d'accompagnement telles que la création d'un comité interministériel de lutte contre la rage (incluant les Départements de l'agriculture, de la santé et de l'intérieur), la sensibilisation des populations cibles, la promulgation d'un texte réglementaire spécifique pour la rage animale, ont été définies et prises en compte dans cette stratégie, dont le démarrage concernera des zones pilotes comme première étape pour étudier la faisabilité avant sa généralisation sur l'ensemble du pays.
93. En réponse à la question posée par le Représentant de la **SADC** sur la déclaration du statut des pays au regard de la peste bovine, le Directeur général de l'OIE indique que les pays ont la possibilité de suivre les procédures définies par l'OIE : soumettre un dossier qui sera transmis aux membres élus de la Commission de l'OIE pour la fièvre aphteuse et autres épizooties, analysé par cette Commission et présenté ensuite au Comité international de l'OIE.
94. Le Délégué du **Mali** demande une clarification sur la catégorisation du charbon symptomatique (liste C ou B).
95. Le Directeur général répond qu'il n'existe pas de liste C de l'OIE mais seulement les listes A et B. Quand un événement épidémiologique digne d'intérêt se produit dans un pays, ce dernier est libre de faire une déclaration même quand la maladie n'est pas référencée sur l'une des deux listes. Toutefois il est bien connu que le charbon symptomatique est endémique dans une grande partie de l'Afrique.
96. Un des Représentants de l'UA-IBAR demande au Zimbabwe de clarifier l'état des foyers de fièvre aphteuse dans le contexte de la réforme agraire et d'indiquer les stratégies mises en place pour contrôler la propagation de la maladie vers d'autres pays. Le Délégué du **Zimbabwe** se réfère aux réunions récemment organisées pour discuter des stratégies de contrôle de la fièvre aphteuse :
- appui de l'armée pour entreprendre des patrouilles le long des frontières
 - affectation des ressources disponibles aux zones d'exportation
97. La Déléguée **d'Afrique du Sud** informe les participants sur les réunions consultatives de haut niveau pour développer des stratégies sous la coordination de la SADC : Zimbabwe, Botswana, Mozambique et Afrique du Sud. Le représentant du **Mozambique** se réfère à l'importance capitale de toujours informer les pays voisins sur les nouveaux foyers. Elle a souligné la nécessité d'aborder les problèmes créés par les marchands de bétail, les mouvements et la contrebande des bovins à travers les frontières
98. Le Délégué du **Burkina Faso** demande quelle est la situation des dossiers de déclaration de statut indemne de la peste bovine. Le Directeur général invite le Président de la Commission de l'OIE pour la fièvre aphteuse et autres épizooties de répondre. Le Docteur Gavin Thomson indique que les dossiers ont été évalués par la Commission et que les recommandations seront soumises au Comité international de l'OIE en mai 2003 ; c'est au Comité de décider sur cette question. Toutefois, il a indiqué qu'il n'a pas d'inquiétude pour le résultat.
99. Le Représentant du **Maroc** se référant au rapport du Sénégal en ce qui concerne le foyer de la fièvre de la Vallée du Rift sur la frontière de la Mauritanie demande des informations sur l'origine de ce foyer et les mesures qui ont été prises à cet égard. Le Représentant du **Sénégal** indique que comme l'épidémiologie de la maladie n'a pas pu encore être définie, une enquête de laboratoires est en cours. Il apparaît que la maladie a été identifiée en Gambie où un système de surveillance a été mis en place. Un réseau de surveillance est en place et des mesures prophylactiques ont été développées pour éviter toute contamination humaine.

100. Le Délégué de la **Tanzanie** demande une clarification sur les déclarations de zones indemnes de maladies. Le Directeur général de l'OIE indique que ce point va être débattu au cours du thème technique I. Le Directeur général évoque également les normes de régionalisation/zonage qui se trouvent dans le *Code zoosanitaire international*. Tous les Pays Membres de l'OIE ont le droit de régionaliser des zones indemnes de certaines maladies mais ils doivent pouvoir démontrer le contrôle des mouvements d'animaux entre zones infectées et zones indemnes à l'intérieur du pays.

Thème I

L'importance de l'identification et du contrôle des mouvements de bétail pour la prophylaxie des maladies animales et la facilitation des échanges

101. Le Docteur Cheikh Fall, Président de la séance, présente Docteur John Edwards, conférencier chargé de ce thème, et lui donne la parole. Une contribution du Prof. François Abiola est distribuée aux participants.
102. Le Docteur Edwards commence sa présentation en soulignant que l'identification et la gestion des mouvements de bétail jouent un rôle essentiel dans la prophylaxie des maladies animales et l'accès aux échanges commerciaux des animaux et des produits d'origine animale. Des normes internationales en matière de prophylaxie des maladies animales et de contrôle du commerce du bétail et des produits d'origine animale ont été établies en vertu de l'Accord SPS de l'OMC. L'OIE est mandatée par l'OMC pour l'établissement des normes, lignes directrices et recommandations relatives au commerce des animaux et des produits dérivés. Ces normes, dont bon nombre figurent dans le *Code zoosanitaire international* de l'OIE, supposent un défi majeur pour beaucoup de pays en développement dans lesquels les maladies de la Liste A et de la liste B de l'OIE sont présentes de façon endémique et qui disposent de Services vétérinaires aux ressources et aux capacités limitées pour mettre en œuvre des programmes de santé animale efficaces.
103. Le conférencier rappelle que les Pays Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ont reçu un questionnaire portant sur certains aspects du contrôle des mouvements de bétail et de l'identification des animaux. Les pays ayant répondu ont fait état d'une capacité variable à mettre en place des systèmes de traçabilité et de gestion des mouvements de bétail, les principaux obstacles au développement des échanges étant la mauvaise situation zoosanitaire et la capacité limitée de nombreux Services vétérinaires.
104. Le Docteur Edwards fait remarquer que la plupart de ces pays comptent de multiples voisins et que seule la moitié d'entre eux incite activement les pays limitrophes à collaborer au contrôle des mouvements de bétail. Une majorité de Pays Membres a reconnu que les mouvements illégaux de bétail étaient courants sur leur territoire. Plus de la moitié des pays perçoivent des droits sur les déplacements de bétail et seul un nombre relativement réduit a instauré des mesures incitatives afin de favoriser les déplacements légaux. Les acteurs privés considérés comme les plus influents sont les propriétaires de bétail, les organisations de producteurs, les négociants et les exportateurs. La majorité des Pays Membres considère qu'une meilleure communication et une participation active permettraient de renforcer le soutien du secteur privé aux programmes nationaux d'identification et de gestion des mouvements de bétail.
105. Le conférencier rajoute que pour la plupart, ces pays ont mis en place des systèmes d'identification du bétail et d'immatriculation des identificateurs. Néanmoins, les méthodes traditionnelles d'identification à bas coût restent majoritaires et dans la plupart des cas, l'enregistrement des informations intervient de façon manuelle. Les critères de coût et d'ordre culturel constituent les principaux obstacles à l'adoption de méthodes plus élaborées.
106. Pour conclure, le Docteur Edwards souligne la nécessité pour les Pays Membres d'adopter une démarche commune en matière d'identification du bétail et de gestion des mouvements de bétail et d'instaurer, d'autre part, une coopération entre pays limitrophes et une participation active des

groupes d'acteurs concernés pour permettre une meilleure prophylaxie et un accès plus large aux échanges.

Discussion

107. Le Président remercie le Docteur Edwards pour son intervention et invite les participants à poser des questions.
108. Le Délégué du Bénin demande un exemple de la manière dont le système de contrôle peut être appliqué dans les pays africains. Le Docteur Edwards répond qu'il espère que les Pays Membres seront en mesure de fournir des exemples.
109. Le Délégué du Zimbabwe espère savoir si les organisations en charge du bien-être animal pourraient avoir une influence sur l'utilisation du marquage pour l'identification. Le Docteur Edwards répond que cette technique n'est pas très appréciée par ces organisations et dans le futur son utilisation pourrait être limitée.
110. Le Délégué du Botswana fait remarquer la nécessité de contrôler les mouvements au niveau des fermiers. Il indique que cette nécessité d'identification aidera les fermiers à gérer leurs troupeaux et à soutenir le marché à l'exportation. Il est très important de gérer les mouvements entre les zones de statut différent.
111. A la question d'un représentant du Soudan de savoir comment les pays ayant de nombreuses frontières gèrent le problème des mouvements transfrontaliers. Le Docteur Edwards répond qu'au travers des relations bilatérales, le problème peut être discuté et des solutions seront trouvées
112. Un membre de la Délégation du Mozambique se demande quelle motivation peut être offerte pour permettre une meilleure application des contrôles. Le Docteur Edwards répond que ceci pouvait inclure des exonérations de taxes, et la suppression de charges aux postes d'inspection frontaliers. Les stations de quarantaine peuvent fournir gratuitement la nourriture et l'eau aux animaux.
113. Suite aux commentaires de la Déléguée de l'Afrique du Sud, à savoir qu'il sera peut être difficile d'appliquer ce système de contrôle au niveau des petites zones communales et locales, le Docteur Edwards répond que le risque de mouvement illégal est certainement élevé mais que des efforts doivent être faits pour utiliser avantageusement la régionalisation et le zonage.
114. Le Délégué du Mali demande la possibilité de l'étude d'un cas sur le continent africain. Selon le Docteur Edwards, une approche générale a été présentée et il a été demandé aux Pays Membres de fournir des exemples précis.
115. Le Directeur général de l'OIE clarifie plusieurs questions. Il est du ressort de chaque pays de faire adopter lui-même des systèmes de contrôle pour répondre aux questions posées dans cette présentation. D'autre part, il suggère que des ateliers/séminaires régionaux pourraient être organisés par l'OIE et l'UA/IBAR pour faciliter le processus.
116. Le Délégué de l'Ouganda remarque que ces sujets doivent être traités avec une attention particulière du fait de leur importance dans le domaine du commerce. Le conférencier note qu'un élément commun de crainte a été soulevé par plusieurs participants.

Des solutions locales devraient découler des expériences passées de plusieurs organisations qui ont déjà entrepris des travaux sur cet aspect du contrôle des mouvements.

117. Le Délégué du Zimbabwe et le conférencier ont souligné l'importance de l'identification du bétail pour le contrôle des maladies animales, mais aussi pour atteindre et maintenir le statut de la zone.
118. Le Délégué du Maroc demande l'organisation d'ateliers entre les différents pays voisins afin de discuter des questions spécifiques de chacune des régions. Le Docteur Edwards fait remarquer que les pays voisins doivent se rencontrer pour décider de système de contrôles transfrontaliers à adopter pour prévenir la propagation d'une maladie d'un pays à l'autre. Ceci est en accord avec la proposition du Directeur général et a été soutenu par les commentaires des représentants de l'AU-IBAR et de la Tanzanie.
119. Le Délégué du Bénin demande une clarification sur l'utilisation du bétail identifié en tant que caution pour des prêts bancaires. Le Docteur Edwards précise que dans certains pays, comme en Inde, les institutions financières prêtent aux fermiers/propriétaires. Les ruminants sont alors bouclés pour faciliter l'identification des animaux.
120. Le Président remercie tous les participants et invite un petit groupe composé du Docteur Djabir Adoum (Tchad), Docteur René Bessin (UA-IBAR), Docteur Harryduth Bissessur (Maurice, rapporteur), Docteur Stuart Hargreaves (Zimbabwe), Docteur Damien Nguba Kasongo (Rep. Dem du Congo), Docteur Adolfo Mavale (Mozambique), Docteur William Olaho-Mukani (Ouganda) et du Docteur Inoussa Sanoussi (Bénin) d'assister le Docteur Edwards pour rédiger un projet de recommandation sur le thème technique I.

« 1986-2006 : de PARC à PACE

Vingt ans de continuité dans l'action et (r)évolution conceptuelle »

121. La session a été présidée par le Docteur Diallo Soumana (Mali) et rapporté par le Docteur Compaore (Burkina-Faso)
122. En introduction, le Directeur par intérim de l'UA-IBAR, le Docteur Jotham Musiime a fait un rappel des moments historiques qui ont marqué le PARC-PACE :
 - 1962-1976 : conduite du premier programme conjoint de lutte contre la peste bovine,
 - 1981 : décision de l'OUA d'élaborer un programme permanent de lutte contre la peste bovine par l'OUA-IBAR,
 - 1986-1999 : conduite du programme PARC qui a permis à la plupart des pays d'être provisoirement indemne de peste bovine. Le PARC a également permis un début de renforcement des Services vétérinaires.
123. Le Président de session invite le Docteur René Bessin, Coordonnateur du Programme PACE de l'UA/IBAR, à donner un rapide aperçu des principales activités de cette organisation.
124. Le Docteur Bessin présente les principales activités de l'organisation. L'UA/IBAR, bureau technique de l'Union africaine, est l'agence exécutrice de grands programmes panafricains de contrôle des épizooties, essentiellement financés par l'Union Européenne. Au cours des vingt dernières années, ces programmes de longue durée ont permis à l'Afrique de devenir indemne de peste bovine et de confiner les dernières actions d'éradication de la peste bovine à l'écosystème somalien.
125. Le Docteur Bessin rappelle que ces programmes ont évolué dans leurs conceptions au cours du temps pour devenir des outils structurants à la fois pour les Services vétérinaires et d'hygiène publique des Etats africains mais aussi pour l'UA/IBAR elle-même en cours de restructuration. Les enjeux pour l'Europe et pour les pays sub-sahariens sont considérables et relèvent d'une stratégie

d'intérêts communs concernant à la fois la protection sanitaire des cheptels européens et l'accès aux marchés régionaux et internationaux pour les pays bénéficiaires.

126. Pour conclure, le conférencier insiste sur la consolidation des acquis de ces actions par la prolongation des programmes en cours et par la préparation d'un programme continental coordonné par l'IBAR et décliné en programmes régionaux selon les orientations définies par le NEPAD.
127. Le Président remercie le Docteur Bessin pour cette présentation instructive et invite à la discussion.

Discussion

128. Des interventions qui ont suivi l'exposé, on peut retenir :
 - les difficultés de financement des projets par les Etats africains.
 - la soumission du nouvel organigramme de l'UA-IBAR à l'appréciation des Services vétérinaires nationaux.
 - la prolongation du PACE jusqu'en 2006 afin de permettre aux pays qui ont démarré tardivement le projet de rattraper leur retard.
 - les encouragements formulés à l'UA-IBAR notamment par le Directeur général de l'OIE pour sa gestion du PACE avec l'implication de bailleurs de fonds, pour les résultats obtenus au cours du PARC ainsi que pour le passage du PARC au PACE qui a pour objectifs, entre autres, la réduction de la pauvreté et l'accès aux marchés internationaux et une organisation appropriée et conforme aux normes internationales des Services vétérinaires nationaux.
129. Le Président invite les Docteurs Daniel Bourzat (AU-IBAR), Yvon Le Brun (UA-IBAR), Bouna Alboury Diop (UA-IBAR), Kamal Hidane (Maroc), Bonaventure Mtei (SADC), Mamadou Racine N'Diaye (Mali) et Ghebrehiwet Teame (Erythrée) à se réunir pour rédiger un projet de recommandation.

Mercredi 19 février 2003

Thème II

Le rôle du contrôle des maladies animales dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire en Afrique

130. Le Président de séance, le Docteur Abderrahman El Abrak, présente le Docteur François Le Gall, conférencier chargé de ce thème, et lui donne la parole.
131. L'analyse des réponses obtenues des Délégués de dix-huit pays d'Afrique sur les caractéristiques de la pauvreté, l'impact des maladies animales, les capacités existantes et les opportunités d'amélioration, confirme l'importance du contrôle des maladies animales dans la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire en Afrique et précise les besoins de leurs renforcement.
132. On estime qu'en Afrique sub-saharienne près de 200 millions d'individus (hors consommateurs) ont recours à l'élevage. Les pauvres sont très exposés à un grand nombre de maladies animales (une centaine en Afrique) du fait d'une pression pathologique forte (liée aux climats, aux écosystèmes, aux mouvements des animaux, à la gestion des élevages) et d'une capacité de contrôle faible (d'ordre politique, organisationnel, financier ou technologique). Ces maladies peuvent, à leur tour, exposer les pauvres à d'autres risques du type environnemental (sécheresse), économique (prix), social (marginalisation) ou même politique (insécurité). Les principales maladies sont hiérarchisées de par leur importance relative en terme d'impact sur les revenus, l'apport nutritionnel, la vulnérabilité, l'accès aux marchés, globalement et pour chacun des principaux systèmes de production et espèces animales. Ces impacts revêtent plusieurs formes: pertes de productivité en

élevage (pertes de production, coûts des traitements, perturbation des marchés); pertes de revenus des activités utilisant les ressources animales (agriculture; énergie ; transport); bien-être des populations (maladies voire mortalités; sécurité et qualité alimentaires); coûts de la prévention (coûts de production; dépenses publiques) ou utilisation sub-optimale du potentiel de production (espèces animales, génétique, pratiques d'élevage).

133. Au total, les maladies animales affectent le capital animal des producteurs et des pays pauvres, limitent les opportunités d'accès aux marchés des animaux et des produits animaux, limitent les possibilités d'intensification des élevages. Elles posent aussi un problème sérieux de santé publique et de croissance durable et constituent un frein important au développement social et économique des pays affectés. Les maladies transfrontalières, transmissibles à l'homme ou d'origine alimentaire (maladies prioritaires) représentent aujourd'hui une menace particulièrement grave pour les populations pauvres, les économies nationales, et celles des pays voisins ou importateurs (exemple de la fièvre aphteuse au Royaume Uni). Or les capacités opérationnelles, nationales et régionales, nécessaires pour assurer les principales fonctions d'un contrôle efficace sont largement insuffisantes (en personnels, équipements, infrastructures, et financements). Les partenaires au développement sont invités, sous l'impulsion de l'OIE, à investir dans le renforcement des capacités technique, scientifique et opérationnelle du dispositif global de contrôle. Celui-ci doit être raisonné en terme de *bien public international* et placé sous la responsabilité des services vétérinaires officiels. Des recommandations sont faites pour une implication globale (cadre incitatif, institutions et investissement), collective (national, régional et international) soutenue et une orientation marquée vers la réduction de la pauvreté (Cadre stratégique de réduction de la pauvreté [CSRFP]; accès aux services; recherche stratégique). Il est proposé qu'une composante sanitaire significative soit développée dans le cadre du programme *ALive*.
134. L'expert rapporteur de ce thème, représentant de la Banque mondiale, établit que la prévention des maladies animales constitue un facteur clef dans les politiques de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire, de qualité sanitaire des aliments et d'accès aux marchés régionaux et internationaux.
135. Le conférencier conclut que l'importance des programmes de prévention des maladies animales justifie des investissements nationaux et internationaux de grande ampleur compte tenu de la situation sanitaire défavorable de la région Afrique et des bénéfices économiques et sociaux qui en résulteraient.
136. Pour conclure, le conférencier rappelle que le partenariat pour le développement de l'élevage en Afrique initié par la Banque mondiale (programme *ALive*) devra relever ce défi et comporter de ce fait une composante sanitaire significative dont les modalités seront discutées notamment avec la Commission et la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, ainsi qu'avec le Bureau central de l'OIE.

Discussion

137. Le Président de la session remercie chaleureusement le Docteur Le Gall et ouvre la discussion.
138. Le Docteur El Abrak a par ailleurs mis l'accent sur l'étendue de la pauvreté en Afrique et du rôle que peuvent jouer la mise en place de programmes de lutte pour réduire son impact. Il invite à cette occasion les pays qui n'ont pas encore envoyé le questionnaire à l'OIE de bien vouloir les remplir et les remettre au secrétariat de la conférence

139. Le représentant du Sénégal remercie le conférencier sur la clarté de son exposé et s'interroge sur la prise en considération de la hiérarchisation de l'impact des espèces animales et de leurs productions sur les indicateurs de la pauvreté.
140. Le Délégué du Bénin intervient sur les modalités d'intervention de la Banque mondiale pour assister les pays pauvres.
141. Le représentant de la BAD demande quelle est l'assistance à apporter aux éleveurs pour améliorer l'état sanitaire de leur cheptel qui leur permet d'accéder aux marchés régionaux et internationaux. Il souligne que les pratiques culturelles des éleveurs doivent être prises en considération dans la formulation des interventions dans le secteur de l'élevage.
142. Le Délégué du Mali s'interroge sur deux points :
- comment la Banque Mondiale pourra apporter son appui sachant que la nouvelle restructuration des services vétérinaires et leur position hiérarchique ne leur permettent pas de convaincre les décideurs,
 - comment définir la pauvreté dans le contexte africain.
143. Le Délégué du Mozambique s'interroge sur la prise en compte du contrôle des maladies en tant que bien public et son impact sur les services vétérinaires, sur le rôle des ONG et a demandé d'approfondir le concept de décentralisation.
144. Le Docteur Bouna Diop, de l'UA/IBAR, précise que les chiffres de 80% des CSRP incluant l'élevage cachent le fait qu'en réalité ce secteur, lorsqu'il est mentionné, est très peu, ou très mal, pris en compte, et qu'un effort important, notamment de la part des Services Vétérinaires, reste à faire pour convaincre les autorités politiques nationales à appuyer les réformes nécessaires.
145. Le Directeur du CIRAD/EMVT apporte des précisions sur les efforts que les pays du nord peuvent déployer pour lutter contre les maladies transfrontalières où elles sévissent et qui constituent une menace permanente pour les pays indemnes. Dans ce sens, il souhaite que les efforts de lutte soient axés sur le milieu urbain et périurbain, en plus du milieu rural, de développer les recherches pour la mise au point de vaccins de nouvelles générations. Il a invité les pays à œuvrer ensemble pour trouver les financements nécessaires à ce sujet.
146. Le Directeur général de l'OIE apporte des éclaircissements sur :
- l'intérêt de remplir le questionnaire par le maximum de pays pour avoir des résultats représentatifs et utilisables pour convaincre les bailleurs de fonds.
 - la nécessité pour les Services vétérinaires nationaux eux-mêmes à forger des arguments forts pour convaincre les décideurs politiques de leurs pays sur l'importance des programmes de lutte contre les maladies.
147. Le Docteur Le Gall remercie les intervenants pour l'intérêt qu'ils ont accordé au thème présenté et apporte les réponses et les éclaircissements aux différentes questions posées en précisant que :
148. Dans bien des cas, la décentralisation améliore parfois l'accès des producteurs aux services de base (services en élevage, services en santé animale de type privé). Mais le processus de décentralisation ne doit pas exclure le respect du principe de la ligne de commande directe, fondamentale au bon fonctionnement des Services Vétérinaires. Il faut dans ce cas simplement expliquer qu'il s'agit d'une mesure d'exception à la décentralisation, d'un indicateur de qualité dans l'évaluation des Services vétérinaires, et que les pays ne peuvent se soustraire à ce principe de ligne de commande directe de leur Services vétérinaires au risque de s'exposer à des risques sanitaires sérieux et/ou se voir pénalisés dans leurs échanges commerciaux.

149. Lorsque des décisions sont prises à l'encontre des Services Vétérinaires, il s'agit dans la grande majorité des cas d'une méconnaissance ou incompréhension des caractéristiques et des obligations des Services vétérinaires. Dans les argumentaires, il faut veiller à bien définir et distinguer, les biens publics et les biens privés, la responsabilité d'une fonction et sa mise en œuvre, les services en santé animale et les Services vétérinaires officiels.
150. La prestation d'un service public n'exclut pas un recouvrement de coût (partiel ou total) de la part du bénéficiaire. Il existe de nombreux cas en Afrique qui l'illustrent bien. Et il nous faut dans ce domaine rester très pragmatiques.
151. Les indicateurs économiques sur les revenus ne sont pas les plus adaptés au contexte de la pauvreté en élevage. Ces indicateurs ne prennent pas en compte les produits non commercialisés ou non monétarisés dont les pauvres dépendent le plus. Les indicateurs sociaux, plus difficiles à mesurer, sont mieux adaptés (nutrition, santé, hygiène, éducation). Des approches nouvelles de mesure de la vulnérabilité sont de plus en plus utilisées et s'appliquent davantage au contexte de la pauvreté en élevage. Ce sont celles que nous avons privilégiées dans notre analyse et nos discussions. Les analyses pauvreté-élevage qui seront réalisées dans les Cadres Stratégiques de Réduction de la Pauvreté devraient grandement améliorer cet aspect.
152. Le Président remercie tous les participants et invite un groupe restreint composé des Docteurs Katinka de Balogh (FAO), Yvon le Brun (PACE UA/IBAR), William K. Chong (Kenya), Bouna Alboury Diop (PACE UA/IBAR), Moto Peter Mangani (Zambia), Clarisse Rahantamala (Madagascar) et Susan Mbugua (Kenya) à rédiger un projet de recommandation sur le thème technique II avec la collaboration du Docteur Le Gall.

La santé animale en appui aux objectifs du NEPAD

153. La Docteure Emily Mogajane, Directrice générale adjointe des Services nationaux de réglementation du Département de l'agriculture de l'Afrique du Sud et Présidente de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique présente un rapide aperçu du NEPAD.
154. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique participe de la réalisation d'un objectif global, à savoir le développement économique de l'Afrique comme « *un continent prospère ne connaissant pas de conflits, qui participe avec succès à l'économie mondiale en toute égalité et dans lequel tous les citoyens peuvent réaliser leur potentiel* ». Les principaux piliers de l'initiative du NEPAD en faveur de l'agriculture sont la gestion de la terre et de l'eau, les infrastructures rurales et l'amélioration de la capacité d'accès aux marchés afin d'augmenter l'offre alimentaire, de réduire la famine, de développer la recherche agricole et de favoriser la diffusion et l'adoption de la technologie.
155. La Docteure Mogajane rajoute que l'agriculture constitue l'un des secteurs d'investissement hautement prioritaires, en tant que principal contributeur en termes de formation du PIB et d'emploi dans la plupart des pays africains. Si, sur le continent africain, 874 millions d'hectares sont considérés comme propices à l'agriculture, le principal obstacle auquel est confrontée la production agricole demeure sa dépendance vis-à-vis de précipitations irrégulières et aléatoires. On estime que l'élevage représente une source de revenus pour 70% des pauvres de la planète. Il intervient à plus d'un titre dans la subsistance des peuples d'Afrique. En dépit de son importance et de sa contribution à l'économie et aux sources de revenus, la productivité de l'élevage reste faible et les maladies animales constituent l'un des obstacles majeurs à une utilisation plus efficace du bétail.

156. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE - *Office international des épizooties*) devra relever des défis d'une nouvelle ampleur pour permettre l'accès aux marchés internationaux des produits d'origine animale en provenance des pays d'Afrique. La plupart des maladies de la liste A sont présentes en Afrique. Les normes adoptées par l'OIE favorisent les pays développés plutôt que les pays en développement. Il conviendra d'accorder une plus grande attention à la mise en œuvre de normes garantissant un niveau de sécurité sanitaire acceptable et favorisant les pays pauvres.
157. Pour conclure, la Docteure Mogajane signale les principaux défis auxquels devra faire face l'OIE, organisation normative en matière de commerce international, et les recommandations à formuler en vue de l'adoption de mesures correctives visant à améliorer la productivité de l'élevage grâce à des pratiques zosanitaires appropriées.

Discussion

158. Une courte discussion a suivi cette présentation. Les participants soulignent l'importance du NEPAD comme un vecteur de soutien pour le développement de l'élevage. En particulier, plusieurs Délégués rappellent la nécessité pour l'élevage et les politiques de santé animale d'être reconnus dans le contexte socio-économique global du continent africain.
159. Un petit groupe est constitué pour préparer une recommandation avec la collaboration de la Docteure Mogajane.

Le rôle des vétérinaires du secteur privé et du personnel para-professionnel dans la fourniture de services en santé animale

160. Le Directeur général de l'OIE présente les conclusions de la réunion qui s'est tenue sur ce sujet.
161. « Le Groupe ad hoc de l'OIE sur le rôle des vétérinaires du secteur privé et du personnel para-professionnel dans la fourniture des services en santé animale a tenu sa première réunion au siège de l'OIE les 10 et 11 février 2003. Le Groupe ad hoc était constitué de membres issus du secteur public et privé, en provenance d'Afrique, de l'UE, d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud-Est.

« Le Docteur B. Vallat, Directeur Général de l'OIE, informe les membres du Groupe que certaines Commissions régionales de l'OIE avaient adressé des requêtes et des recommandations sollicitant l'Office pour qu'il traite de la question du recours aux vétérinaires du secteur privé et aux diverses catégories de personnel para-professionnel par les Services vétérinaires, notamment dans les Pays Membres dans lesquels ces services peuvent être soumis à des pressions organisationnelles ou financières. Le Docteur Vallat rappelle l'engagement pris par l'OIE et les autres organisations internationales à Doha concernant le renforcement des capacités dans les pays en développement. Il insiste sur la nécessité de se montrer rigoureux dans le recours aux vétérinaires du secteur privé et au personnel para-professionnel afin de pouvoir garantir le maintien des normes et la préservation de la confiance dans la capacité des pays à échanger des marchandises sans danger, ainsi que sur la nécessité de veiller à ce que les normes élaborées soient applicables à l'ensemble des Pays Membres.

« L'objectif du Groupe ad hoc était d'examiner les aspects de la fourniture des services en santé animale dans le cadre de son mandat et de donner des conseils à l'OIE sur les modalités d'utilisation de ceux-ci qui permettraient d'améliorer la qualité des Services vétérinaires dans les Pays Membres de l'OIE. Le Groupe ad hoc avait pour mandat de :

- définir les fonctions et les responsabilités des vétérinaires du secteur privé, du personnel para-professionnel, y compris des agents zosanitaires communautaires, dans le cadre de la fourniture des services zosanitaires ;

- établir des lignes directrices sur les rôles, les relations mutuelles et les réglementations nécessaires pour les relier aux Services vétérinaires officiels.

« Le Groupe ad hoc a proposé une révision de la définition du *vétérinaire officiel* et des *Services vétérinaires* pour intégrer les vétérinaires du secteur privé et le personnel para-professionnel, y compris les agents zoosanitaires communautaires, et de nouvelles définitions du *vétérinaire*, de l'Ordre des Vétérinaires. Il a défini un membre du personnel para-professionnel comme étant une personne qui, dans le cadre de l'application du *Code* de l'OIE, est autorisée à exécuter certains actes vétérinaires (en fonction de la catégorie de personnel para-professionnel) dans un pays, grâce à une autorisation d'exercer délivrée par l'Ordre des Vétérinaires. Ces tâches lui sont déléguées sous la responsabilité et la direction d'un vétérinaire diplômé ou autorisé à exercer. Les actes vétérinaires que chaque catégorie de personnel para-professionnel est autorisée à pratiquer doivent être définis par l'Ordre des Vétérinaires en fonction des qualifications et de la formation et selon les besoins. Les catégories de personnel para-professionnel comprennent les assistants spécialisés vétérinaires, les techniciens vétérinaires, les auxiliaires de santé animale communautaires, les inspecteurs des denrées alimentaires, les inspecteurs chargés du contrôle des élevages et autres selon les terminologies nationales.

« Pour s'assurer que les vétérinaires et le personnel para-professionnel se conforment aux codes éthiques et aux normes, le Groupe ad hoc a recommandé la création officielle d'un Ordre des Vétérinaires dans chaque Pays Membre de l'OIE qui serait chargé de l'octroi de l'autorisation d'exercer et de l'habilitation des vétérinaires et du personnel para-professionnel, de l'établissement et de la surveillance des normes professionnelles, ainsi que de la discipline. Cet organisme jouerait un rôle essentiel dans l'organisation et la fourniture de Services vétérinaires de qualité, et dans le maintien de la confiance du public dans ces services.

« Le Groupe ad hoc a estimé que la reconnaissance des diplômes vétérinaires à l'échelon régional pourrait être un outil intéressant pour le renforcement des services fournis dans le domaine de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, et a recommandé que les Commissions régionales de l'OIE encouragent l'harmonisation de l'inscription à l'Ordre, de l'habilitation à l'exercice de la médecine vétérinaire et, à terme, celle de l'agrément du personnel para-professionnel, à l'échelon régional plutôt que national. Il a également recommandé que les *Administrations vétérinaires* créent des liens permettant d'identifier et de régir les activités vétérinaires transfrontalières, notamment les mouvements transfrontaliers de vétérinaires et de personnel para-professionnel dans certaines régions du monde.

« Le Groupe ad hoc a recommandé que l'approvisionnement en médicaments et en produits biologiques à usage vétérinaire susceptibles d'avoir des répercussions sur le commerce international (par le biais de résidus d'agents anti-microbiens, d'hormones ou d'insecticides) soit fortement limité. Il a recommandé que cet approvisionnement repose sur un diagnostic préalable et un traitement spécifique faisant appel à des produits autorisés, et ne soit consenti qu'à des éleveurs dont les animaux sont confiés aux soins du vétérinaire ou du personnel para-professionnel travaillant sous sa responsabilité.

« Pour ce qui concerne les contrôles relatifs à la santé publique vétérinaire, le Groupe ad hoc constate l'importance des éleveurs et de leurs associations en tant que premier système de défense intervenant dans l'alerte précoce, l'épidémiosurveillance et la sécurité sanitaire des aliments, et reconnaît donc qu'ils représentent un lien essentiel dans la fourniture de services en santé animale.

« Le Groupe ad hoc a recommandé, afin d'améliorer la santé animale et les services de santé publique vétérinaire par une participation accrue des vétérinaires du secteur privé et du personnel para-professionnel, que les *Administrations vétérinaires* nouent des liens officiels avec les pourvoyeurs de services, notamment certains vétérinaires et associations de vétérinaires, mais aussi avec certains personnels para-professionnels, associations para-professionnelles, organisations non gouvernementales et groupes d'éleveurs.

Le Groupe a recommandé que les liens entre les Administrations vétérinaires et les vétérinaires du secteur privé s'établissent sous la forme de mandats portant sur des services spécifiques, tels que la surveillance et le suivi des maladies, la vaccination animale, l'inspection des aliments et la prévention et la lutte contre les maladies.

« Le Groupe ad hoc a recommandé que des améliorations soient apportées au niveau de l'enseignement du premier cycle au troisième cycle, pour corriger les imperfections actuelles de la formation vétérinaire.

« L'OIE estime que les recommandations résultant de cette réunion sont très utiles et assurent une base solide à partir de laquelle il sera possible de mieux intégrer ces groupes professionnels dans les activités des Services vétérinaires des Pays Membres et d'apporter des améliorations au Code zoosanitaire de l'OIE.

« Le rapport du Groupe ad hoc sera présenté à la prochaine réunion de la Commission du Code de l'OIE. »

162. Les participants à la conférence accueillent très favorablement l'information présentée dans ce rapport. Une conséquence évidente de ce rapport est la nécessité pour chaque Pays Membres d'avoir un Ordre national des vétérinaires. Ceci conduit à la nécessité pour ces pays qui n'ont pas d'Ordre national d'adopter la législation nécessaire à cet égard. Il doit exister au niveau national un lien officiel entre les para-professionnels et les vétérinaires praticiens ; ces derniers étant responsables des activités des précédents. Ce lien officiel devrait être établi aussi entre l'administration vétérinaire, les vétérinaires praticiens et les para-professionnels.

Présentation des organisations ou institutions internationales et bilatérales

163. Le Docteur Hamadou Saïdou, Vice-président de la session, donne la parole aux représentants des organisations ou institutions internationales et bilatérales.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

164. La Docteure Katinka de Balogh, Spécialiste de la santé animale (Pro-Poor Livestock Policy Facility : PPLPF) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) présente une courte description du PPLPF.
165. Le PPLPF est opérationnel à la FAO depuis 2002. Cette initiative soutenue par le DFID est basée au Siège de la FAO à Rome en Italie et placée auprès de la Division de la production et de la santé animale. Cette initiative prévoit de contribuer à la réduction de la pauvreté par la formulation et la promotion des politiques d'élevage internationales et nationales qui assurent une agriculture animale équitable, sûre et propre. Pour ceci, l'initiative collecte, analyse et diffuse des informations et données et planifie des études pour compléter les manques d'information existantes ; ceci en vue d'assister et d'orienter les décideurs politiques nationaux et internationaux du domaine de l'élevage dans le processus de prise de décision. De plus, les procédures de politique existantes sont analysées, et les parties prenantes consultées dans le but de promouvoir un soutien aux pauvres.
166. Du fait de la présence de différences régionales et locales, un nombre de « pôles » régionaux est envisagé. Au départ ceux-ci s'adressent à l'Asie du Sud-Est, l'Asie du Sud, la Région des Andes, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest et prennent en considération les problèmes spécifiques les plus importants pour les éleveurs pauvres dans les différentes régions. De plus, un nombre d'actions prennent en considération les problèmes des différentes zones géographiques ; ceux-ci correspondent entre autres à la fourniture de Services vétérinaires, ceux de santé publique et les problèmes de la sécurité alimentaire, la production laitière et l'accès aux marchés internationaux. Cette initiative interférera avec un large éventail d'acteurs locaux, nationaux et internationaux.

Commission européenne (CE)

167. Docteur Bernard Rey, Administrateur à l'Office Européen de Coopération (AIDCO) de la Commission européenne explique que Le Fonds Européen de Développement (FED) soutient plusieurs programmes pour le développement de l'élevage en Afrique Sub-Saharienne ayant une composante santé animale. Une analyse transversale de ces projets démontre que quatre thèmes principaux constituent les lignes de force de la demande de soutien des Services vétérinaires : l'épidémiologie, la gestion de l'information, la réorganisation des Services vétérinaires, et la participation des acteurs de la société civile. Ces lignes de force sont mises en perspective avec la coopération de l'Union européenne.

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement - Département de l'élevage et de médecine vétérinaire (CIRAD-EMVT)

168. Le Docteur Joseph Domenech, Directeur du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement-Département de l'élevage et de médecine vétérinaire (CIRAD-EMVT), expose les principaux objectifs de cette organisation en ce qui concerne la lutte contre les maladies animales en Afrique et les activités du CIRAD-EMVT dans le champ de l'épidémiologie.
169. Les activités en épidémiologie du CIRAD sont multiples et sont abordées dans les trois programmes de recherche du département EMVT. Ces activités sont basées essentiellement sur la description, la surveillance, l'analyse et la modélisation des maladies infectieuses et parasitaires tropicales majeures dont plusieurs sont en extension ou émergentes. Il s'agit principalement de la péripneumonie contagieuse bovine, de la peste bovine et de la peste des petits ruminants, de la peste porcine africaine, des trypanosomoses, de maladies transmises par les tiques, de la fièvre de la Vallée du Rift et de la fièvre catarrhale du mouton. Les objectifs sont de déterminer les facteurs de risque de ces maladies et d'en évaluer le coût économique afin de définir les stratégies optimales de prévention et de contrôle, en particulier dans les pays du Sud. Dans le domaine de l'épidémiologie, le CIRAD-EMVT a développé de nombreuses collaborations scientifiques, techniques avec des institutions du Sud et du Nord. L'activité de formation à destination de nos différents partenaires est également importante. Le renforcement de cette discipline et son développement vers de nouvelles activités (ex. analyse de risque) est une priorité pour le CIRAD-EMVT au service des pays africains partenaires.

Communauté du développement de l'Afrique austral (SADC)

170. Le Docteur Bonaventure Mtei, expert élevage senior du SADC, remercie le Directeur général de l'OIE pour avoir invité le SADC à la conférence. Il mentionne que c'est le premier contact officiel entre le SADC et l'OIE suite à la visite des Docteur Jean Boyazoglu et Amadou Samba Sidibe dans la région du SADC. Son organisation désire établir une relation de travail entre la SADC et l'OIE et se réjouit de la visite du Directeur général au Botswana suite à l'invitation du gouvernement du Botswana. Durant cette visite l'OIE et le SADC devraient être en mesure de formaliser la procédure de collaboration avec une possibilité d'établir un bureau sous-régional de l'OIE.
171. Le Docteur Mtei informe les participants que le SADC est en pleine restructuration de ses institutions pour pouvoir développer un plan stratégique plus explicite qui prendrait en considération les principes du développement de la subsidiarité, de l'orientation des marchés et faciliter la promotion du commerce et des investissements dans un contexte de géométrie variable. Tous ces principes impliquent la promotion d'une croissance économique durable et équitable et un développement social qui assure la réduction de la pauvreté avec le but final de son élimination. Afin de fournir une direction stratégique, le SADC a l'intention de rendre opérationnel un plan stratégique indicatif de développement (RISDP). Le RISDP prend en considération les politiques régionales sectorielles, les stratégies et les programmes dans les contextes du AU-IBAR dans le contexte des initiatives de AU-IBAR et NEPAD. La coordination des activités sectorielles et des programmes est maintenant centralisée à travers les 21 secteurs (y compris le secteur de l'élevage) qui ont été inclus à l'intérieur du secrétariat du SADC et qui regroupe 4 secteurs, à savoir : alimentation agriculture et ressources naturelles (FANR), commerce industrie finances et investissement (TIFI), ressources humaines développement et programme spéciaux (HRD&SP) et infrastructures et services (IS).

172. Le Docteur Mtei note que les problèmes immédiats demandant l'attention dans le secteur de l'élevage sont les crises alimentaires les plus importantes de la région et elles se lient étroitement avec la situation de la fièvre aphteuse dont la gestion est rendue difficile en raison des événements politico-économiques du Zimbabwe. Un autre point important en ligne avec les objectifs de cette conférence est la création d'un point focal à la SADC pour l'OIE et pour les deux autres organisations sœurs, la IPPC et le CAC ce qui permettrait aux États Membres du SADC de mieux appliquer l'Accord WTO/SPS.

COMESA

173. Monsieur Rabson Matipa informe les participants que le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) est un groupement régional réunissant 20 États membres dont l'objectif est de promouvoir l'intégration économique, conformément au Plan d'action de Lagos visant la création d'une Communauté économique africaine. Le COMESA a défini et mis en œuvre un certain nombre de programmes dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des transports, ainsi qu'en matière monétaire et financière, parmi lesquels il convient de distinguer, dans le domaine de la libéralisation des échanges, le programme de réduction des tarifs douaniers ayant abouti, le 31 octobre 2000, à la création d'une Zone de libre-échange (ZLE). Autre volet important de ce programme : la mise en place, à l'horizon 2004, d'un Tarif extérieur commun (TEC) appliqué par l'ensemble des États membres de la région à toutes les importations en provenance de pays tiers.
174. Dans le domaine agricole, le COMESA a pour objectif la sécurité sanitaire des aliments. Le double défi à relever pour la région du COMESA consiste à assurer la sécurité sanitaire des aliments à l'échelle régionale grâce, d'une part, à un accroissement de la production et à une réduction des pertes après récolte et, d'autre part, au développement du commerce de produits agricoles tout en garantissant la sécurité des échanges agricoles intrarégionaux. À ce titre, le COMESA a élaboré un projet de Facilitation de la sécurité des échanges de produits agricoles au niveau intrarégional et transfrontière. Ce projet permettra de renforcer la capacité des États membres, de soutenir les institutions compétentes en matière d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et de fournir des informations et des actions de formation relatives aux normes internationales SPS. Il concernera les institutions nationales en charge des mesures de quarantaine et assurera la formation des agents des services douaniers chargés de leur application. Par le passé, le COMESA a reçu le soutien de l'USAID pour ses actions de formation concernant le personnel du Secrétariat du COMESA et les États membres.
175. Au sein du COMESA, la situation est comparable à celle du commerce mondial régi par les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vertu desquels les pays nécessitent souvent des produits importés pour se conformer aux normes contraignantes adoptées pour protéger la santé et la sécurité de leur population et préserver leur environnement. En conséquence, la mise en œuvre de mesures SPS aidera les États membres à préparer leur accès aux marchés internationaux. L'application de ces mesures au sein du COMESA constituera ainsi une rampe de lancement pour les produits concernés. À cet égard, le COMESA souhaite collaborer avec l'OIE et se voir invité à l'ensemble des conférences régionales de l'OIE en sa qualité de partenaire du développement agricole.

Banque africaine de développement (BAD)

176. Le Docteur Umar Lawal, Senior Livestock Specialist à la BAD, informe les participants que la Banque est la première institution financière de développement en Afrique. Son but est de combattre la pauvreté et d'améliorer la vie des peuples du continent. La BAD s'est engagée à la mobilisation des ressources vers le progrès économique et social des pays de la région. Il a rappelé que la cause principale de la pauvreté est la difficulté d'accès pour les pauvres aux moyens de production, à la technologie et à l'information. Pour la Banque, la réduction de la pauvreté n'est pas seulement un noble but et une cause de valeur essentielle mais un point central pour obtenir à long terme un développement durable pour le continent.

177. Pour répondre à ces défis, la Banque a adopté une stratégie d'assistance du développement qui appuie et accélère une croissance économique soutenable avec l'équité et la réduction de la pauvreté comme but central. La Banque a déjà appuyé plusieurs Pays membres de la région dans le domaine de l'élevage et continuera dans cette ligne d'approche avec une approche de lutte contre la pauvreté et de donner plus de pouvoir aux pauvres. Le Docteur Laval souligne que la Banque est ouverte pour tous les Pays Membres de la région qui peuvent l'approcher pour une assistance financière dans le but d'atteindre ses nobles objectifs.

Représentation Régionale de l'OIE pour l'Afrique

178. Le Docteur Amadou Samba Sidibe, Coordonnateur de la Représentation Régionale de l'OIE pour l'Afrique, expose les activités de l'année 2002 et le programme 2003-2004 de la Représentation régionale.
179. Le Coordonnateur souligne que le programme de travail de la Représentation Régionale vise à consolider à court et moyen terme, le plan de travail adopté lors de la 14^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique à Arusha en Tanzanie en 2001. A cet égard, il rappelle les activités de la Représentation régionale qui sont : l'amélioration de l'information sanitaire vétérinaire en Afrique pour un meilleur contrôle des maladies et une assurance qualité des produits de l'élevage ; la formation des responsables vétérinaires en administration et gestion des Services vétérinaires en Afrique pour un renforcement des capacités techniques d'intervention, au plan national et régional ; et l'information et la formation sur l'enregistrement et le contrôle des médicaments vétérinaires.
180. Dans ce contexte, trois objectifs principaux sont assignés à la Représentation régionale :
- appui à l'accès aux marchés régionaux et internationaux des animaux et produits d'origine animale ;
 - appui à une politique de sécurité sanitaire des aliments ;
 - appui à l'acquisition des capacités des pays membres à se conformer aux normes de l'OIE et à mieux accomplir les obligations de l'accord SPS de l'OMC.
181. Le Docteur Sidibe rappelle ensuite les conclusions et recommandations des séminaires et ateliers qui étaient organisés ou co-organisés par la Représentation régionale en 2002.
- Séminaire sur la surveillance sanitaire et les maladies émergentes, tenu du 28 au 30 janvier 2002 à Addis Abeba (Ethiopie), premier séminaire organisé par la Représentation régionale en collaboration avec le Bureau central de l'OIE ;
 - Atelier sur la soumission de dossiers pour l'obtention du statut de pays indemne de peste bovine, co-organisé par le PACE et la Représentation régionale, à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 11 au 15 février 2002 ;
 - Séminaire OIE/FAO/Banque mondiale sur l'organisation des Services vétérinaires et la sécurité sanitaire des aliments. Organisé en marge du Congrès mondial vétérinaire de Tunis les 27 et 28 septembre 2002, ce séminaire s'adressait aux Délégués des Pays Membres de l'Afrique et du Moyen-Orient.

182. Le Docteur Sidibe présente également le programme pour 2003-2004 en soulignant l'importance de l'appui méthodologique aux Pays Membres ayant des difficultés pour se conformer aux exigences internationales notamment en ce qui concerne la qualité des informations zoonitaires et l'assurance qualité des Services vétérinaires. Il insiste aussi sur l'appui à la participation de la communauté scientifique vétérinaire de la région aux travaux de l'OIE et de l'OMC, et aux actions menées par le Bureau central de l'OIE. Il évoque le site Web de la Représentation régionale Afrique.

Discussion

183. Le Délégué du Bénin, après avoir lancé un appel aux Pays Membres afin qu'ils s'acquittent de leurs contributions à l'OIE, souhaite un renforcement du bureau de la Représentation régionale plutôt qu'une mise en place d'antennes au niveau des espaces sous-régionaux.
184. Le Délégué du Tchad invite la Représentation régionale à étendre ses activités dans la sous-région Afrique centrale (CEMAC), au même titre que dans les espaces SADC et ECOWAS.
185. Enfin, le Directeur général, tout en demandant à son tour aux pays en retard le paiement des contributions, de s'acquitter de ce devoir qui constitue les seules ressources de l'OIE, lance un appel aux donateurs afin d'apporter des ressources financières à la Représentation régionale.

Adoption des Recommandations des séminaires d'Addis Abeba et de Tunis

186. Le Président de séance propose d'endosser les Recommandations adoptées lors du séminaire sur la surveillance sanitaire et les maladies émergentes qui s'est tenu à Addis Abeba, Ethiopie (28-30 janvier 2002) et lors du séminaire sur l'organisation des Services vétérinaires et la sécurité sanitaire des aliments qui s'est tenu à Tunis (27-28 septembre 2002) dans le cadre du Congrès mondial vétérinaire. Les Recommandations ont été unanimement endossées par la Conférence.

Présentation des projets de Recommandations n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4

187. Les projets de Recommandations n° 1, n° 2 et n° 3 sont présentés aux participants et soumis à la discussion et à l'adoption. Les trois Recommandations sont adoptées sous réserve de quelques amendements.
188. Il est convenu de discuter vendredi matin la Recommandation n° 4 concernant l'exposé sur le NEPAD présenté par la Présidente de la Commission régionale.

Jeudi 20 février 2003

Visite professionnelle

189. Les participants ont trouvé particulièrement intéressante la visite organisée par le pays hôte à la ferme de volailles et à l'élevage de bétail. Ils remercient chaleureusement les organisateurs de tous leurs efforts pour les recevoir ainsi.

Vendredi 21 février 2003

**Date et lieu de la 16^e Conférence
de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique**

190. Le Président de la Conférence demande aux Délégués si l'un des pays présents souhaite accueillir la 16^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique. Le Délégué du Soudan fait savoir que son pays est disposé à organiser cette Conférence au mois de février 2005. Les participants accueillent cette invitation par des applaudissements. Le Délégué de l'Erythrée invite la Commission régionale à tenir la 17^e Conférence de la Commission régionale dans son pays. Cette proposition est accueillie favorablement et unanimement acceptée par les participants.

Adoption du projet du Rapport final et des Recommandations

191. La Conférence adopte le Rapport final et les Recommandations n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 sous réserve de certaines modifications.

Séance de clôture

192. Le Président de la Commission régional donne lecture d'une motion de remerciements au Gouvernement du Mozambique.
193. Le Docteur Vallat souligne la qualité des moyens techniques mis à disposition pendant la tenue de cette réunion et remercie le pays hôte d'avoir ainsi contribué au succès de la Conférence. Il rappelle l'évolution des Services vétérinaires en Afrique et l'intérêt des acteurs concernés à lutter pour la réduction de la pauvreté et l'accès des pays africains aux marchés internationaux, ainsi que la mission de l'OIE concernant l'importance de l'élevage dans la prise de décisions politiques. Le Directeur général félicite les orateurs pour leurs interventions ainsi que toutes les personnes ayant contribué à l'enrichissement des débats. Il témoigne sa reconnaissance au Secrétariat de la Conférence, ainsi qu'aux interprètes, pour leur professionnalisme. Il remercie enfin le Délégué du Soudan qui s'est proposé d'accueillir dans son pays la prochaine Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique.
194. La Docteure Mogajane constate le rôle important joué par l'OIE en matière d'échanges d'informations et rappelle les actions spécifiques menées en Afrique. Elle souligne la portée fondamentale des programmes de l'UA/IBAR sans oublier que les autres programmes comme le NEPAD doivent être pris également en considération. Au nom de toutes les Délégations, elle remercie les organisateurs pour le déroulement exemplaire de la Conférence.
195. Le Docteur Songane remercie le Directeur général de l'OIE et l'ensemble des pays et des organisations internationales ayant participé à la Conférence. Il évoque les questions débattues et le rôle de l'élevage, principal support du développement en Afrique. Il souligne également l'importance d'autres axes de développement, comme la mise en place du NEPAD. Le Docteur Songane exprime sa satisfaction au vu du succès de la Conférence. Il remercie le Secrétariat, les intervenants, les présidents, les interprètes et toutes les personnes ayant contribué à la réussite de cette réunion et déclare officiellement close, à 12h, la Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.

MOTION DE REMERCIEMENTS

Le Président et les Membres du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, le Directeur général de l'OIE, les membres des Délégations des Pays Membres de l'OIE, les représentants des organisations internationales et les observateurs adressent l'expression de leur gratitude au Gouvernement de la République du Mozambique, pays hôte de la 15^e Conférence de la Commission régionale, pour l'excellent accueil qui leur a été réservé et pour toutes les facilités mises à leur disposition lors de cette Conférence tenue à Maputo du 18 au 21 février 2003.

LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS MEMBRES

Afrique du Sud

Dr Emily Mmamakgaba Mogajane
Agricultural Production
Department of Agriculture
Private Bag X250
Pretoria, 0001
Tel: (27-12) 319 6500 / 319 6503
Fax: (27-12) 323 3465 / 329 0499 / 319 6281
adgnrs@nda.agric.za

Dr Ramosoane Lucas Mampane
Provincial Director of Veterinary Services
PO Box 3957 - Polokwane
Tel: (27-15) 295 70 90
Fax: (27-15) 295 70 49
mampanerl@agricho.norprov.gov.za

Angola

Dr Filipe Vissesse
Directeur National de l'Elevage
Av. Comandante Gika
Largo dos ministerios
CP 527
Luanda
Tel: (244-2) 324 067
Fax: (244-2) 324 067
dnap@ebonet.net

Dr Ditutala Lucas Simão
Direcção Geral do I.I.V.
Rua Amilcar Cabral N° 45
Luanda
Tel: (244-2) 372 873
Fax: (244-2) 372 873
fao-dpph@ebonet.net

Bénin

Dr Inoussa Sanoussi
Directeur de l'Elevage
Ministère de l'agriculture, de l'élevage
et de la pêche
BP 2041
Cotonou
Tel: (229) 33 18 15 / 02 85
Fax: (229) 33 54 08 / 331 665
delevage@intnet.bj

Dr Dossa Honoré Assogba
Coordonnateur national Pace-Benin
BP 2041
Cotonou
Tel: (229) 33 16 65 / 33 02 85
Fax: (229) 33 16 65 / 33 54 08
pacebemi@intnet.bj

Botswana

Dr Micus Chimbombi
Director
Department of Animal Health and Production
Ministry of Agriculture
Private Bag 0032
Gaborone
Tel: (267) 395 06 35
Fax: (267) 390 37 44
mchimbombi@gov.bw

Burkina Faso

Dr Zacharie Compaore
Directeur général des Services vétérinaires
BP 436
Ouagadougou 09
Tel: (226) 307 650 / 324 584
Fax: (226) 31 35 29
dsv@fasonet.bf

Cameroun

Dr Hamadou Saïdou
Directeur des Services vétérinaires
1^{er} Vice Président de la Commission
régionale de l'OIE pour l'Afrique
Ministère de l'élevage, des pêches
et des industries animales
Yaoundé
Tel: (237) 231 60 48 /49
Fax: (237) 231.60 48 / 49 / 222 14 05
hama_saidou@yahoo.fr

Congo (Rép. dém. du)

Dr Ernest Yenga Linowa
Chef de Division Santé et hygiène animales
Ministère de l'Agriculture, de la pêche et élevage
BP 16096
Kinshasa I
Tel: (243) 99 20 357
Lino2_yener@yahoo.fr

Dr Damien Nguba Kasongo
Coordonnateur National PACE-RDC
Ministère de l'agriculture, pêche et élevage
BP 16096
Kinshasa I
Tel: (243) 99 16 353 / 8181 59 031
Fax: (243) 88 43 353
Nguba_kasongo@yahoo.fr

Erythrée

Dr Ghebrehiwet Teame
Director of Veterinary Services
Animal Resources Department
Ministry of Agriculture
PO Box 1162
Asmara
Tel: (291-1) 120 395 / 88 / 89
Fax: (291-1) 127 508 / 181 415
vet12@eol.com.er

Kenya

Dr William K. Toroitich Chong
Director of Veterinary Services
Department of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and
Livestock Development
Veterinary Research Laboratories
Private Bag 00625
Kangemi
Tel: (254-2) 631 567 / 632 231
Fax: (254-2) 631 273
cvfovetlabs@kenyaweb.com

Dr Joseph Ndungu
Director
Kenya Trypanosomiasis Research Institute
Veterinary Research Laboratory
PO Box 362
Kikuyu
Tel: (254) 154 326 99
Fax: (254) 154 323 97
ketri@bidii.com

Dr Bernard M. Mugenyu
National PACE Co-ordinator
Department of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Livestock
Development
Veterinary Research Laboratories
Private Bag 00625
Kangemi, Nairobi
Tel: (254-2) 631567
Fax: (254-2) 631273
eufovetlabs@kenyaweb.com

Prof. Peter M.F. Mbithi
Dean
Faculty of Veterinary Medicine
University of Nairobi
PO Box 29053
Nairobi
Tel: (254-2) 630 451 / 630454
Fax: (254-2) 632 059
deanvet@uenbi.ac.ke

Prof. Susan Mbugua
Chairperson, Kenya Vet Board
PO Box 513
Uthiru
Nairobi
Tel/Fax: (254-2) 630 734
vetboard@iconnect.co.ke

Lesotho

Dr Malefane Moleko
Chief Veterinary Officer
Department of Livestock Services
Private Bag A 82
Maseru 100
Tel: (266-22) 312 318
Fax: (266-22) 311 500/121
moleko@livestock.org.ls

Madagascar

Dr Clarisse Maharavo Rahantamalala
Chef du service Santé animale
Direction des Services vétérinaires
BP 530
Ampandrianomby
Antananarivo 101
Tel: (261-20) 22 492 59
Fax: (261 20) 22 665 35/34
dsv@simicro.mg

Mali

Dr Soumana Diallo
Chef des Services vétérinaires
Division préventions des risques,
protection des animaux et des végétaux
BP E/281
Bamako
Tel: (233) 22 80 24
Fax: (223) 22 80 24
dprpav@cefib.com

Dr Mamadou Racine N'Diaye
Coordinateur national du Programme
panafricain de contrôle des épizooties
(PACE-Mali)
BP 2954
Bamako
Tel: (233) 24 05 61
Fax: (223) 24 05 61
dprpav@cefib.com

Maroc

Dr Abderrahman El Abrak
Chef du Laboratoire national
d'épidémiologie et des zoonoses
BP 6472
Rabat-Institut
Rabat
Tel: (212) 37 77 50 25
Fax: (212) 37 77 17 85
a.abrak@caramail.com

Dr Kamal Hidane
Directeur provincial de l'agriculture
Quartier administratif de l'agriculture
Dakhla
BP 161
Maroc
Tel: (212) 61 24 03 69
Fax: (212) 48 89 73 09
hidane@iam.net.ma

Maurice

Dr Harryduth Bissessur
Veterinary Officer
Division of Veterinary Services
Reduit
Tel: (230) 454 1016/17
Fax: (230) 464 22 10
vetser@intnet.mu

Mozambique

Dr Fernando Songane
National Director of Livestock
Ministry of Agriculture and Rural Development
Praça dos Heróis Moçambicanos
CP 1406
Maputo
Tel: (258-1) 460 080/ 460 050
Fax: (258-1) 46 04 79
uevdinap@teledata.mz

Dr Ventura Macamo
Deputy Director of Livestock
Ministry of Agriculture and Rural Development
Praça dos Heróis Moçambicanos
CP 1406
Maputo
Tel: (258-1) 460 082/ 460 050
Fax: (258-1) 460 4799
uevdinap@teledata.mz

Dr Adolfo Paulo Mavale
Head of Animal Health Department
Ministry of Agriculture and Rural Development
Praça dos Heróis Moçambicanos
CP 1406
Maputo
Tel: (258-1) 460 080/ 460 050
Fax: (258-1) 46 04 79
uevdinap@teledata.mz

Dr Paula Pimentel
Director of Animal production Institute (IPA)
CP 1410
Maputo
Tel: (258-1) 720 395/6
Fax: (258-1) 720 396

Dr Luis Neves
Director of the Veterinary Faculty
CP 257
Maputo
Tel: (258-1) 475 155
Fax: (258-1) 475 063

Nigeria

Dr Abdulganiyu Bolakale Abubakar
Assistant Director
Federal Ministry of Agriculture & Rural
Development
Federal Department of Livestock
& Pest Control Services.
P.M.B 135, Area 11
Garki, Abuja
Tel: (234-9) 314 03 37 / 314 23 19
Fax: (234-9) 314 03 36

Ouganda

Dr William Olaho-Mukani
Director Animal Resources
Ministry of Agriculture, Animal Industry
and Fisheries
PO Box 513
Entebbe
Tel: (256-41) 320 825
Fax: (256-41) 320 428
dar@africaonline.co.ug

Dr Chris Rutebarika
National Pace Coordinator
Ministry of Agriculture Animal Industry
and Fisheries
PO Box 513
Entebbe
Tel: (256-41) 321 463
Fax: (256-41) 320 614
pace@africaonline.co.ug

Dr Charles P. Otim
Director Research
Livestock Health Research Institute
PO Box 96
Tororo
Tel: (256-77) 220 005
Fax: (256) 45 450 52
liridir@hotmail.com

Prof. Eli Katunguka-Rwakishaya
Faculty of Veterinary Medicine
Makerere University
PO Box 7062
Kampala
Tel: (256-77) 754 685 / 41 / 554 685
Fax: (256-41) 554 685
deanvet@vetmed.mak.ac.ug

Dr Kauta Nicholas
Commissioner Livestock Health
and Entomology
PO Box 513
Entebbe
pace@utlonline.co.ug

Sénégal

Dr Cheikh Fall
Direction de l'Elevage
Direl
BP 67
Dakar
Tel: (221) 823 34 73
Fax: (221) 823 34 73
saadbu@hotmail.com

Somalie

Prof. Abdullatif Mohamud Abdi
Country Epidemiologist
(Somali PACE Project)
PO box 74916
Nairobi
Kenya
Tel: (254-2) 4444 59 58
Fax: (254-2) 4444 85 63
slpfama@hotmail.com

Soudan

Dr Ahmed Mustafa Hassan
Undersecretary
Ministry of Animal Resources
PO Box 293
Khartoum
Tel: (249-11) 465 218
Fax: (249-11) 475 996
parcsud@sudanmail.net

Tanzanie

Dr Barnos Warsanga Kimaryo
Director of Veterinary Services
Ministry of Water & Livestock Development,
PO 456
Dodoma
Tel: (255) 26 232 26 13 / (255) 22 286 43 06
Fax: (255) 26 232 26 13 / (255) 22 286 29 08
dlv@raha.com

Dr Peter Zephania Njau
Assistant Director Animal Health
Ministry of Water & Livestock Development
Tel/Fax: (255) 26 232 26 13
dlv@raha.com

Dr Dominic Beda Massawe
National Project Manager
Tanzania Livestock Marketing Project
Ministry of Water & Livestock Development
PO Box 9153
Dar es Salaam
Tel: (255) 22 211 67 37 / 211 63 87
Fax: (255) 22 211 67 37
dominicmassawe@hotmail.com

Tchad

Dr Adoum Djabir
Directeur des Services vétérinaires
Ministère de l'élevage
BP 750
N'Djamena
Tel: (235) 52 07 98 / 29 16 55
Fax: (235) 52 07 92
pacetchad@intnet.td

Zambie

Dr Moto Peter Crispin Mangani
Department of Research and Specialist Services
Animal Production and Health Subprogramme
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Ridgeway 15101
PO Box 50060
Lusaka
Tel: (260-1) 252 608 / 250 274 / 228 244-58
Fax: (260-1) 252 608
aphhq@zamnet.zm

Zimbabwe

Dr Stuart K. Hargreaves
Department of Veterinary Services
Ministry of Lands, Agriculture and Rural
Resettlement
18 Borrowdale Road
PO Box CY66
Causeway Harare
Tel: (263-4) 79 13 55 / 79 13 56 / 72 23 58
Fax: (263-4) 72 08 79
StuartHa@dvs.gov.zw
veeu@africaonline.co.zw

CONFÉRENCIERS

Dr John Edwards
Regional Coordinator
OIE SEAFMD Regional Coordination Unit
c/o Faculty of Veterinary Medicine
Kasetsart University
Chatuchak
Bangkok 10900
Thailand
Tel: (66-2) 940 65 70
Fax: (66-2) 940 74 91
edwards@seafmd.org

Dr François Le Gall
Sr. Livestock Specialist in Rural Development II
The World Bank
1818 H. Street, N.W.
Washington, DC 20433
United States of America
Tel: (1-202) 473 55 13
Fax: (1-202) 473 81 85
Flegall1@worldbank.org

ORGANISATIONS OU INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET BILATERALES

BAD

Dr Umar Lawal
African Development Bank
Senior Livestock Specialist
BP 1387
Abidjan
Cote d'Ivoire
Tel: (225) 20 20 44 51
Fax: (225) 20 20 51 60
l.umar@afdb.org

Banque mondiale

Dr Francois Le Gall (voir **Conférenciers**)

CIRAD-EMVT

Dr Joseph Domenech
Directeur
Centre de coopération internationale en recherche
agronomique pour le développement
Département d'élevage et de médecine vétérinaire
Campus international de Baillarguet
Montferriez-sur-Lez, BP 5035
34398 Montpellier Cedex 5
France
Tel: (33) (0)4 67 59 37 11
Fax: (33) (0)4 67 59 37 95
joseph.domenech@cirad.fr

COMESA

Rabson Matipa
Programme Analyst
Comesa Centre - Ben Bella Road
PO box 30051
10101 Lusaka
Zambia
Tel: (260-1) 229 725/32
Fax: (260-1) 225 107
rmatipa@comesa.int

CE

Dr Bernard Rey
AIDCD/C/5 - L41
Commission européenne
Rue de la Loi 41
1000 - Bruxelles
Belgique
Tel: (32-2) 298 42 59
bernard.rey@cec.eu.int

FAO

Dr Katinka de Balogh
Animal and Veterinary Public Health Officer
(Pro-Poor Livestock Policy Facility)
Food and Agriculture Organisation
of the United Nations
Via delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: (39-06) 570 56 10
Fax: (39-06) 570 55 749
Katinka.DeBalogh@fao.org

Dr Francisco José Gomes Pinto
FAO
Rua Antonio Bocarro 202
Maputo
Mozambique
Tel: (258-1) 305 386
Fax: (258-1) 460 479
Francisco.Pinto@fao.org.mz

SADC

Dr Bonaventure J. Mtei
SADC Secretariat
Southern Africa Development Community
FANR - Livestock Expert
Private Bag 0095
Gaborone
Botswana
Tel: (267) 395 18 63
Fax: (267) 397 28 48
bjmtei@sadc.int

UA/BIRA

Dr Jotham T. Musiime
Acting Director
African Union
Inter-African Bureau for Animal Resources
P.O. Box 30786
Nairobi
Kenya
Tel.: (254-2) 33 85 44 / 33 85 70
Fax: (254-2) 220 546 / 226 565
Jotham.musiime@oau-ibar.org

Dr René Bessin
PACE Programme Coordinator
African Union
Inter-African Bureau for Animal Resources
PO Box 30786
Nairobi
Kenya
Tel.: (254-2) 25 15 17 / 22 66 51 / 33 85 44
Fax: (254-2) 22 65 65 / 22 05 46
rene.bessin@oau-ibar.org

Dr Daniel Bourzat
PACE Main Technical Adviser
African Union
Inter-African Bureau for Animal Resources
PO Box 30786
Nairobi
Kenya
Tel: (254-2) 31 08 88
daniel.bourzat@oau-ibar.org

Dr Gavin R. Thomson
PACE Main Epidemiologist
African Union
Inter-African Bureau for Animal Resources
PO Box 30786
Nairobi
Kenya
Tel.: (254-2) 31 80 85
Fax: (254-2) 22 65 65
gavin.thomson@oau-ibar.org

Dr Yvon Le Brun
PACE Technical Assistant for Privatisation
African Union
Inter-African Bureau for Animal Resources
PO Box: 30786
Nairobi
Kenya
Tel/Fax: (254-2) 225 21 87
yvon.lebrun@oau-ibar.org

Dr Tim Leyland
Head of Unit - Community-based Animal Health
and Participatory Epidemiology Unit (CAPE)
AU/IBAR
PO Box 30786
Nairobi
Kenya
Tel.: (254-2) 226 447
Fax: (254-2) 212 289
tim.leyland@oau-ibar.org

Dr Bouna Albouy Diop
Coordonnateur Régional
Afrique de l'Ouest et du Centre
Unité Africaine/PACE
BP 2954
Bamako
Mali
Tel: (223) 24 60 53
Fax: (223) 24 15 83
bouna.diop@pacereg.org

Daniel Grégoire
Head of PACE Communication Unit
BP 2954
Bamako
Mali
Tel: (223) 224 60 54
Fax: (223) 224 05 78
daniel.gregoire@pacereg.org

Paul Rwambo
AU/IBAR/PLP
PO Box 36786
Nairobi
Kenya
Tel: (254-2) 342 957/8/9
Fax: (254-2) 342 958
Paul.rwambo@oau-ibar.org

Solomon Munyua
Pastoral Policy Specialist
AU/IBAR/PLP
Box 30786
Nairobi
Kenya
Tel: (254-2) 342 957/9
Fax: (254-2) 342 958
Solomom.munyua@oau-ibar.org

Ali Mohamed Gedi
AU/IBAR/PLP
Box 30786
Nairobi
Kenya
Tel: (254-2) 342 957
Fax: (254-2) 342 958
Ali.gedi@oau-ibar.org

Dr Chris Rutebarika
National Pace Coordinator
Ministry of Agriculture Animal Industry
and Fisheries
PO box 513
Entebbe
Uganda
Tel: (256-41) 321 463
Fax: (256-41) 320 614
pace@africaonline.co.ug

Prof. Abdullatif Mohamud Abdi
Country Epidemiologist
Somali PACE Projet
PO Box 74916
Nairobi
Kenya
Tel: (254-2) 4444 59 58
Fax: (254-2) 4444 85 63
slpfama@hotmail.ug

OBSERVATEURS

Afrique du Sud

Steven Thomas Cornelius
Group Executive Livestock
PO Box 8783
Pretoria 0001
Tel: (27-12) 427 9707
Fax: (27-12) 342 8024
steven@arc.agric.za

Linda Makuleni
CEO – Onderstepoort Biological Products
475 Phenix Parkway
Kyalami Estates Midrand
Tel: (27-12) 522 15 00
Fax: (27-12) 522 15 98
Linda@obpvaccines.co.za

Derek Bartlett
Marketing Manager
PO Box 143
Isando 1600
Tel: (27-11) 921 53 89
Fax: (27-11) 921 54 45

Dr Forbes Richard Emslie
Research and Development Manager
PO Box 143
Isando 1600
Tel: (27-11) 921 57 44
Fax: (27-11) 921 57 45
Richard.emslie.re@bayer.co.za

Roamano Jooste
Regional Controller Southern Africa
PO Box 143
Isando 1600
Tel: (27-11) 921 53 81
Fax: (27-11) 921 54 45

Etats-Unis d'Amérique

Dr Cheryl French
USDA-APHIS-IS Attache
877 Pretorius Street
Arcadia 0083
Pretoria
South Africa
Tel: (27-12) 342 10 48 (ext 3010/3012)
Fax: (27-12) 342 33 85
cherylom.french.@aphis.usda.gov

Mozambique

Emilia Sara Adelino Macie
DINAP
Ministry of Agriculture and Rural Development
CP 1406
Maputo

Baltazar Antonio Macucule
Head of Provincial Livestock Service
of Inhambane

Joaquim Langa
Head of Provincial Veterinary Services
of Gaza

Carlos Manuel Santana Alfonso
Head of Provincial Veterinary Services
of Tete

Americo Manuel Conceição
Head of Provincial Veterinary Services of Maputo

Felix Paulo
Head of Provincial Veterinary Services of Manica

Dr Rosa Costa
Director of National Veterinary Research Institute
(INIVE)
CP 1922
Maputo
Tel: (258-1) 47 51 70/1
Fax: (258-1) 47 51 72
inivei@teledata.mz

Maria Paula Rodrigues Travassos Dias
Head of Department of Quality Control of
Biologicals (INIVE)
Maputo

Mary Louise Penrith
Laboratory Management Advisor (INIVE)
Maputo

Ronaldo Domingus Uaila
Head of Animal Production Department

Maria Da Conceição Machado Mendes dos Reis
Head of Animal Health Division

Carlos Lopez Pereira
Epidemiologist
Veterinary Epidemiology Unit
DINAP

OIE

Bureau central

Dr Bernard Vallat
Directeur général
OIE
12 rue de Prony
75017 Paris
France
Tel: 33-(0)1 44 15 18 88
Fax: 33-(0)1 42 67 09 87
oie@oie.int

Dr Jean Boyazoglu
Chef
Service des actions régionales
j.boyazoglu@oie.int

Isabelle Cusin
Secrétaire de direction
i.cusin@oie.int

Helga Gevers
Chargée de mission
Service des actions régionales
h.gevers@oie.int

Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique

Dr Amadou Samba Sidibe
Président honoraire du Comité international de l'OIE
Représentant régional
Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique
BP 2954
Bamako
Mali
Tel: (223) 34 60 53
Fax: (223) 24 15 83 / 23 94 47
sambasidibe.oie@pacereg.org

Unité régionale de coordination de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est (SEA/FMD)

Dr John Edwards (voir **Conférenciers**)